

La COOP n'est plus ! ... ou l'ilot à la dérive.

D'ici quelques semaines, l'existence du bâtiment de la COOP sera devenu chose du passé. Bien avant que soit entrepris les travaux de démolition, un certain nombre de projets de développement ont été imaginés pour aménager ce terrain. On avait même parlé à un moment donné de l'Hôtel Delta.

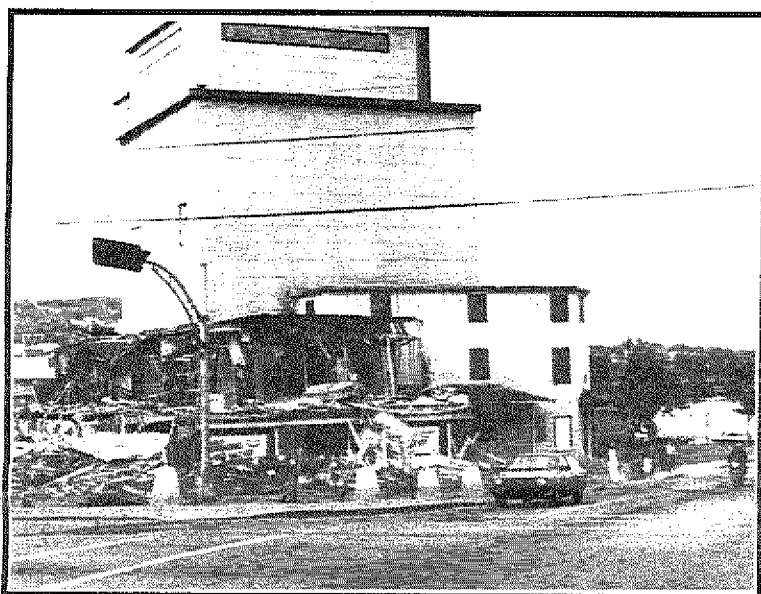


Photo Normand Gilbert

Le 30 Mai dernier, la Corporation du Centre-Ville de Sherbrooke organisait au Théâtre Granada un Colloque au sujet «d'un plan d'aménagement pour le Centre-ville de Sherbrooke». Pour cette activité, deux représentant-e-s du Groupe Teknika présentait les résultats d'une étude sur cette problématique, photos à l'appui. Plusieurs représentant-e-s du Conseil de ville étaient présent-e-s à cette rencontre et il leur a donc été possible de visualiser plus en détail l'état actuel du Centre-ville élargi, ce qui inclut l'ilot de la COOP (partie encadrée sur le plan). Pour accroître l'impact de leur présentation, le Groupe Teknika a aussi adopté un ton direct et très franc, afin que tout le monde puisse bien comprendre l'ampleur des défis envisagés.

Comment dire...

Comme vous êtes à même de le constater quotidiennement, le Centre-ville de Sherbrooke n'est pas nécessairement dans une situation reluisante. Alors, afin de pouvoir revitaliser ce territoire muni-

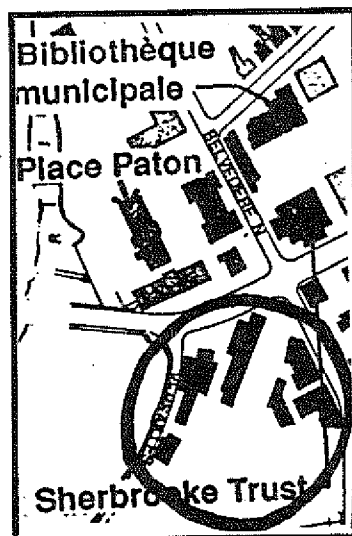
cipal très important n'est-ce-pas, les calculs d'implications financières qui étaient présentés par Teknika s'élevaient au-delà de 130 millions de dollars sur l'ensemble du plan de revitalisation. Le tout échelonné sur une période de dix années, avec des investissements souhaités de 18 M en provenance du secteur public, pour générer 120 M du secteur privé, gros défi n'est-ce pas ?

En ce qui concerne l'ilot de la COOP, une estimation de 56 M nous était présentée. 56 M pour quoi ? Pour aménager quelques bâtiments où des commerces pourraient prendre place, à même les rez-de-chaussées. Ces bâtiments seraient aussi construits avec plusieurs unités d'habitation, sur deux ou trois étages avec vue particulière sur le Lac des nations et le Mont Orford en arrière plan. Toujours selon les perspectives architecturales pré-

sentées par Teknika, des espaces de promenades publiques seraient aussi prévues, à même les berges ; ce qui laissait entrevoir la possibilité par exemple que le Club de ski nautique transfère ses lieux de débarquement. En fonction du plan Teknika, tous les bâtiments de l'ilot seraient démolis et alors, une fois le site complété, le coin King/Belvédère aurait fait peau neuve, ou presque.

Lors des discussions d'atelier qui ont suivi la présentation, un aspect important qui est ressorti concernant l'implantation de ce complexe commercial-résidentiel, c'est celui des groupes cibles qui seraient potentiellement intéressés à résider sur cette partie du territoire sherbrookoise. Serait-ce des groupes de populations ayant plutôt des niveaux de revenus élevés, moyens ou peu élevés ? La question avait été soulevée de

façon à laisser comprendre qu'il y aurait probablement des personnes ou des familles à faible revenu qui seraient désireuses



d'habiter là, il a été dit alors que la municipalité devrait prévoir des éventualités comme celles-ci, et donc mettre en place des programmes de soutien au logement.

Qui, quoi, comment ?

Nous soulevons à notre tour un questionnaire. S'il y a donc possibilité que différents groupes de populations souhaitent uti-

liser ces éventuelles unités d'habitation, et si le secteur public doit investir pour déclencher des effets d'entraînement... eh bien pourquoi ne pas envisager que ces investissements soient faits pour implanter aussi des logements sociaux ou des coopératives d'habitation. Pourquoi une partie de ce terrain ne deviendrait-il pas propriété publique et collective. Ou bien des nouveaux espaces verts pouvant s'intégrer au réseau déjà existant ?

Le terrain dont nous parlons ici appartient à la firme Marathon (filiale immobilière du Canadien Pacifique). À quel prix sera-t-il vendu ? À qui ? Pour quoi ? Pour qui ?

Des réponses à ces questions ont déjà commencées à être présentées par différents intervenant-e-s. D'autres sont à venir. Peut-être serez-vous de ceux et celles qui voudront s'impliquer pour les préparer ?

Alain Poirier

Sommaire

La crise d'octobre	p. 4-6
Les Mohawks	p. 6-7
Élections municipales	p. 8-9
International	p. 13

*Spécial 8 pages
Groupes populaires*

Éditorial

Élections municipales 90

Un droit démocratique !

Le 4 novembre prochain, des élections municipales auront lieu dans plusieurs municipalités du Québec dont Sherbrooke. Plusieurs pensent que les élections municipales demeurent trop secondaires pour s'en occuper. Et pourtant...

Un droit à cultiver

Le droit de choisir ses élu-e-s municipaux n'a pas toujours existé, du moins pour l'ensemble de la population. Encore récemment en 1968 seuls les propriétaires de commerces, de maisons ou de logements pouvaient voter. L'élargissement du vote à l'ensemble de la population s'avère donc un élargissement de l'espace démocratique et ce, malgré plusieurs faiblesses. D'ailleurs, n'est-ce pas toute la population qui est touchée par les différentes politiques et réglementations votées au conseil municipal ?

Cependant, les élections municipales sherbrookoises soulèvent peu de participation : 40% en 1974, 38% en 78, 55% en 1982 et 43.5 % en 1986 et ce du nombre de personnes inscrites. On peut toujours se rabattre sur le fait que Sherbrooke accueille beaucoup d'étudiant-e-s mais tout de même... Ce qui est questionnant ici c'est la véritable représentativité (donc par ricochet, la démocratie). Par exemple, aux dernières élections le Maire Pelletier a gagné ses élections avec 56 % des voix mais seulement sur 43.5 % de participation. Cela signifie concrètement que seulement 24.3 % de la population a voté pour M. Pelletier. Pourtant les éditorialistes et autres grands penseurs de notre système «démocratique» s'indignent avec bien moins lorsqu'il s'agit de vote de grève dans les syndicats...

Peut-être faudra-t-il réformer davantage les élections municipales (comme les autres d'ailleurs) pour laisser place à plus d'organisations politiques formelles. La présence de partis ou organisations politiques, sur la scène municipale, semble éveiller davantage l'intérêt des gens comme nous le laisse croire la participation de 1982 avec la venue du Parti Municipal de Sherbrooke et tout récemment des débats issues de la présence du Regroupement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke. Avec la présence de partis nous pourrions mieux choisir entre des axes de développement et des programmes plus globaux et ce, dans une perspective plus claire. Enfin, la nécessité d'une représentation proportionnelle aux votes exprimés pourraient se concrétiser.

Election 90

La démarche entreprise par le R.C.S. à Sherbrooke ne peut que nous réjouir. En plus de développer un véritable programme socio-politique et économique, il force les autres candidat-e-s à se positionner plus clairement sur des dossiers majeurs.

Pourtant, des questions importantes demeurent en suspens : la privatisation en douce du service de loisir et de l'usine d'épuration, la question de la sous-traitance, le contrôle du conseil sur l'Hydro-Sherbrooke et la Société de Développement Industriel, etc. Nous croyons que les programmes politiques des candidat-e-s, de même que ceux des partis, doivent s'inscrire dans un projet social plus global et clairement exprimé.

Nous appelons donc les gens à exercer ce droit démocratique et à questionner les candidat-e-s sur leur vision de la société qu'ils-elles veulent.

L'équipe de la rédaction



Illustration Jean Leclerc

Commentaires

Je suis venu sur la terre

La terre me paraît petite
Comme une pomme pas très
mûre pour manger. Il y aura des
efforts à faire du côté de l'a-
mour, car l'amour est un poing
très fermé aux gens de la terre et
de l'univers.

Qu'arriverait-il si la haine
était plus forte que l'amour ? Il
y aurait de la guerre tout
l'temps.

Un jour, j'ai rencontré une
jeune fille, seule, assise sur le
bord de la route, avec sa soli-
tude noire. Elle paraissait broyer
le noir des ténèbres. La regar-
dant tout le temps, elle me dit
de m'en aller d'une agressivité
semblable à un énorme coup de
tonnerre. Que faire ? Lui dire ce
qu'elle a ? Non, car c'est la
faute de personne. Que

faire ???

Et je suis parti explorer autre
chose. Je vois, le jeudi, le
vendredi et le samedi que tout le
monde s'amuse, mais pas elle.
Elle voit du noir même dans ses
rêves.

Est-ce que les hommes ont
compris la vie ? Je ne crois pas.
Un petit peu de leur vie, mais
pas assez pour comprendre la
vie des autres. Ils ne sont pas as-
sez unis dans l'amour pour le
faire savoir à la jeune fille. Il va
 falloir que moi-même je lui
 fasse regarder la vie du bon côté
de la frontière du monde et de
l'univers. Depuis que je lui ai
 parlé, elle est sûre d'elle. Et voi-
là mon histoire.

Et le petit être qui venait de
nulle part partit à la frontière de
l'amour.

Jean Leclerc



Illustration Guy Bergeron

Collaborateurs - Collaboratrices :

Anne-Marie Aduriz
Lue Allaire
Claudine Auger
Yves Bélanger
Diane Denault
Chantale Desjardins
Patrice Duschesne
Pierre Fournier
Normand Gilbert
Marco Labrie
Serge Laframboise
Richard Langlois
Guy La Rochelle
Jean Leclerc
Denis Marchand
Micheline Plante
Alain Poirier
Denis Poudrier
Michel Roby
Alain Roy
Lyne Ruel

ENTRÉE LIBRE

Courrier de 2e classe
Enregistrement : #7082
Dépôt légal 4e trimestre 1990
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ENTRÉE LIBRE EST UN BIMESTRIEL PARAISSANT SIX FOIS L'AN. LE TERRITOIRE COUVERT PAR SA DISTRIBUTION GRATUITE EST DÉLIMITÉ PAR LES RUES QUEEN ET ST-JOSEPH À L'OUEST, LE PHARE AU SUD ET LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS À L'EST. ENTRÉE LIBRE DESSERVIRA PRIORITAIREMENT LES INTÉRÊTS DES GENS MOINS FAVORISÉS ÉCONOMIQUEMENT, SOCIALEMENT, CULTURELLEMENT, POLITIQUEMENT ET QUI NE POSSÈDENT PEU OU PAS DE POUVOIR RÉEL DANS LEUR MILIEU DE VIE. LE JOURNAL SE VEUT UNE ALTERNATIVE AUX JOURNAUX EXISTANTS. IL FAVORISERA LA CIRCULATION DU POINT DE VUE DES ORGANISATIONS LUTTANT POUR L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL EN GÉNÉRAL. ENTRÉE LIBRE PRIVILÉGIERA L'EXPRESSION DES GENS AYANT PEU OU PAS ACCÈS AUX MÉDIAS TRADITIONNELS. LES BUREAUX DU JOURNAL SONT SITUÉS AU 187 DE LA RUE LAURIER, LOCAL 317, AU 3^e ÉTAGE, SHERBROOKE, J1H 4Z4 - TÉL.: 821-2270. TOUS LES PROJETS D'ARTICLE PRÉSENTÉS SERONT ÉTUDIÉS.

Éditeur :
La Voix Ferrée
Impression :
Communication des
Cantons inc.
Mise en page assistée
par ordinateur :
Infographie
Distribution :
Distributions Publicitaires Estrie

L'assurance-chômage... Y avons-nous droit ?

Le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie est de toute évidence reconnu pour son service de défense. Depuis 10 ans, quelques dizaines de milliers de chômeurs et chômeuses ont pu s'informer et/ou organiser leur défense face à la si complexe loi de l'assurance-chômage (A-C).

Ce service est encore aujourd'hui assuré par quelques bénévoles qui n'ont pas de diplôme de droit. Notre formation, nous la devons à des bénévoles d'ici et d'autres groupes de la province. La rencontre de nouveau cas nous stimule à parfaire nous même notre formation.

Notre service téléphonique répond à plus de 3000 appels par année. L'une des plus fréquentes questions tourne autour des critères d'admissibilité. «Combien de semaines de travail me faut-il pour avoir droit à l'A-C?»

Voici un élément de réponse qui vous aidera à savoir à quoi vous en tenir plutôt que d'attendre jusqu'à six ou huit semaines avant d'avoir une réponse de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC).

Il est important de comprendre qu'il y a deux catégories de prestataires. Dans la première, nous retrouvons les personnes qui ont travaillé 20 sem. et plus dans la dernière année. Celles-ci ont droit

aux prestations ordinaires et/ou spéciales (maladie ou maternité).

Dans la deuxième catégorie, nous retrouvons celles qui ont travaillé moins de 20 sem. dans la dernière année ou depuis le début de leur dernière période de prestations. La question à se poser dans ce cas est : «Ai-je reçu des prestations d'A-C dans les 52 dernières sem.?»

«Si oui, combien?»

Si vous en avez reçu 14 ou moins, vous devez avoir 14 timbres pour une nouvelle demande.

Si vous en avez reçu 20 ou plus, 20 sem. assurables sont alors nécessaires.

Entre 15 et 19, il vous faut un nombre de timbres équivalant au nombre de sem. de prestations reçues. On peut ne pas être admissible maintenant avec «?» timbres mais l'être dans X sem. ou Y mois.

Pour savoir combien de sem. de prestations vous avez touchées dans la dernière année, composez le 564-5970 et l'Infocentre d'A-C se fera un devoir de vous donner ce renseignement.

Si vous répondez non à la

question, c'est que vous n'avez pas touché de prestations dans la dernière année. Dans ce cas, il vous faudra un minimum de 14 sem. assurables dans les 52 dernières et une preuve d'activité d'au moins 14 sem. dans les 52 précédentes (53 à 104). Le terme «activité» signifie dans la population active, alors ces semaines peuvent être du travail, de l'assurance-chômage ou des indemnités de la CSST.

Les personnes ayant travaillé de 14 à 19 sem. qui n'entrent pas dans les deux sous-catégories précédentes sont inadmissibles au même titre que celles qui ont cumulé moins de 14 sem. assurables.

De 10 à 14 semaines minimum

De 1978 à 1989, un minimum de 10 sem. était nécessaire pour être admissible au bénéfice des prestations. La disposition, permettant cela, était reconduite annuellement depuis plusieurs années.

Toutefois, à l'automne 1989, le gouvernement conservateur a refusé de la reconduire pour 1990 parce que le projet de loi C-21 reformant l'actuelle loi de l'A-C devait entrer en vigueur le 1er janvier dernier. C'est en réalité pour tenter de faire pression sur le Sénat canadien qui avait entrepris

de bloquer ce projet de loi que M. Mulroney a privé des milliers de canadiens et canadiennes de leur droit aux prestations.

En effet, depuis le 6 janvier 1990, un minimum de 14 sem. est nécessaire et les prestataires de la deuxième catégorie doivent avoir de 3 à 4 sem. assurables de plus pour une situation identique aux années passées.

Nous vous reparlerons dans un prochain numéro du projet de réforme C-21 et des tribulations de M. Mulroney pour gagner la majorité des sièges au Sénat.

Études et chômage

J'aimerais terminé cet article en m'adressant aux étudiantes et étudiants car, pour elles et eux, nous sommes en pleine saison des avis de refus de la CEIC. Il est clair que la directive interne à la CEIC est à prime abord de refuser les demandes de prestataires qui poursuivent des études de leur propre chef.

Rien dans la loi ne vous interdit d'être aux études. Par contre, une forte présomption de non-disponibilité au travail pèse contre vous. C'est donc à vous de prouver que vous êtes disponibles à travailler, que vous faites des recherches d'emplois et que vous seriez prêt-e-s à abandonner vos cours si un emploi convenable vous était offert.

Les faits suivants sont sensés faire diminuer et/ou tomber la présomption de non-disponibilité.

-Vous avez déjà travaillé et étudié en même temps.

-Vous avez déjà abandonné vos études pour un emploi.

-Vous déposez les preuves que le programme auquel vous êtes inscrit-e-s peut se compléter à temps partiel.

-Vous retournez aux études après quelques années de travail et ce dans un domaine qui diffère de celui du travail.

-La direction de votre programme ou vos professeurs affirment qu'il est possible de travailler tout en poursuivant vos cours par tutorat ou autres moyens.

-Votre horaire de cours est divisé tel que vous êtes à temps partiel de jour et à temps partiel de soir.

-Votre travail était de nuit et vos cours sont de jour ou vice-versa.

Pour plus de renseignements, communiquez avec nous au 566-5811 ou venez nous voir au 66 de la rue Albert, local 31 à Sherbrooke.

Denis Poudrier

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie

10^{ème} ANNIVERSAIRE!

Le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE)

Dix ans, ça se fête!
Samedi 6 octobre 1990

Retrouvez-vous à la campagne pour une journée de rêve.
Amenez la petite famille prendre l'air et s'amuser.

Au programme:

Après-midi champêtre avec animation pour enfants

Souper sur la broche, Hot-Dog, salades et autres...

Soirée spectacles (extérieur ou sous le chapiteau)

Pour y participer, communiquez avec le MCCE et nous vous remettrons le plan pour vous rendre sur les lieux. N'hésitez pas, c'est pour vous que cette fête est organisée. Une dizaine de Bands seront du spectacle.

Tout cela est gratuit... (Oup's! sauf la Bière)

566-5811



tuit · Gratuit · Gratuit · Gratuit · Gratuit



RENSEIGNEMENTS: 566-5811

OCTOBRE 70 - - - OCTOBRE 70

Les événements d'octobre 1970

6 octobre

Les premiers communiqués de la cellule Libération sont rendus publics.

7 octobre

Pierre Trudeau réitère son refus de négocier les conditions exigées pour la libération de Cross. Le Manifeste du FLQ est diffusé pour la première fois sur les ondes de CKAC.

8 octobre

Diffusion historique du Manifeste du FLQ à l'écran de Radio Canada, une des exigences de la cellule Libération. La lecture du manifeste suscite beaucoup de sympathie dans plusieurs milieux.

9 octobre

Premiers mouvements de troupes.

10 octobre

Refus catégorique des autorités provinciale et fédérale de libérer les prisonniers politiques. On propose plutôt une offre de sauf-conduit en échange de la libération du diplomate. Quelques heures plus tard, Pierre Laporte, ministre québécois du Travail, est enlevé devant son domicile, à Saint-Lambert, par la cellule Chénier.

11 octobre

Diffusion d'une lettre écrite par Pierre Laporte. On y retrouve cette phrase priant Robert Bourassa de négocier : «Décide de ma vie ou de ma mort.»

12 octobre

Communiqué de la cellule Chénier «même si les autorités libèrent les prisonniers politiques, Laporte, le ministre du chômage, ne sera pas libéré». Les mouvements de troupes s'amplifient à Ottawa et à Québec.

13 octobre

L'exécutif de la CSN fait savoir qu'il appuie les objectifs du FLQ.

14 octobre

Les négociations secrètes demandant la proclamation de la Loi des Mesures de guerre traînent en longueur, au grand désarroi du ministre de la Justice Jérôme Choquette. En réussissant à rallier l'aile hésitante du gouvernement provincial, cette proclamation peut enfin être fixée au 16 octobre à 4 heures du matin. On poursuit la compilation de la liste des personnes à arrêter. Les présidents des trois centrales, Marcel Pénin de la CSN, Louis Laberge de la FTQ, et Yvon Carboneau de la CEQ ; les dirigeants du Parti québécois, René Lévesque, Jacques Parizeau et, Camille Laurin ; le directeur du Devoir, Claude Ryan ; et d'autres,

s'unissent pour demander à Bourassa de négocier avec le FLQ.

15 octobre

Plusieurs assemblées publiques d'appui au FLQ ont lieu. Pendant ce temps, l'Opération Essai, nom de code de l'intervention militaire, est mise en branle.

16 octobre

Comme prévu, dès 4 heures du matin, c'est la proclamation de la Loi des Mesures de guerre. Des centaines de Québécois et de Québécoises sont arrêtés pour «complicité ou sympathie avec le FLQ». Cette rafle nocturne per-



Pour la première fois de façon officielle, Bourassa réclame l'intervention de l'armée canadienne.

met l'incarcération sans mandats d'environ 500 personnes à Montréal mais aussi ailleurs au Québec. Le tout est accompagné

d'une censure des médias et d'une interdiction de manifester.

À partir de ce moment, l'escalade verbale des dirigeants (lire la démagogie accompagnant l'intervention armée) se met en marche. Le FRAP (Front d'action populaire), parti politique municipal progressiste de Montréal, est accusé d'être une branche du FLQ. Pierre Trudeau exprime sa crainte de voir un enfant de chœur ou un gérant de caisse populaire être enlevé par le FLQ ! Robert Bourassa, quant à lui, dit redouter l'assassinat sélectif d'hommes publics. Jean Marchand parle des 3 000 membres du FLQ !

Sous le prétexte d'une imminente insurrection armée, ce sont toutes les forces progressistes et indépendantistes qui sont visées, harcelées, et que l'on cherche à démanteler. 6 000 personnes feront l'objet de perquisitions sans mandat. De ce nombre, plusieurs sont arrêtées et détenues de deux jours à sept mois.

17 octobre

Un communiqué annonce que Pierre Laporte a été exécuté. Son cadavre est retrouvé dans le cof-

fre arrière d'une voiture sur la base militaire de St-Hubert, sur la rive-sud de Montréal.

25 octobre

Profitant du coup de force militaire, Jean Drapeau gagne les élections municipales de Montréal avec 92,5 % des voix ! Il avait entre autres accusé le FRAP d'avoir «sur les mains le sang de Pierre Laporte».

1er décembre

James Richard Cross est libéré. Les membres de la cellule Libération obtiennent un sauf-conduit pour Cuba.

28 décembre

Dans la nuit du 27 au 28 décembre, les trois autres membres de la cellule Chénier, Paul Rose, Jacques Rose et Francis Simard, sont à leur tour arrêtés à St-Luc. Ils comparaissent en cour le 4 janvier 1971. L'armée se retire ce même jour.

30 avril 1971

Rappel de la Loi des Mesures de guerre, plus de 6 mois après le début de la crise.

Tiré de : Octobre Chaud, Septembre-octobre 1990

Les oublié-e-s du manifeste

On remarquera que le Manifeste d'octobre du FLQ dénonçait d'abord et quasi exclusivement la situation d'exploitation et de mépris imposée à la classe ouvrière du Québec. Le ton dominant de l'époque était celui-là. Revendication à l'indépendance et lutte de classes s'y articulaient logiquement, même lorsque les mouvements politiques se réclamaient pas formellement du marxisme.

Mais ce discours, comme les femmes très tôt le notèrent, occultait la réalité et les aspirations spécifiques de plusieurs groupes, notamment les femmes, les peuples autochtones, les communautés culturelles et les personnes homosexuelles.

Les femmes, en 1970, radicalisent leurs luttes spécifiques et commencent à refuser qu'on subordonne plus longtemps l'oppression qu'elles subissent de la part des hommes à la domination plus large de la classe ouvrière par le capital. Les travailleurs masculins aussi oppriment leurs conjointes ! Dans leur propre manifeste, les militantes du Front de libération des Femmes (FLF) affirment que la lutte autonome des femmes doit porter sur deux fronts ; le système capitaliste et le système patriarcal.

Les nations autochtones sont absentes du Manifeste d'octobre 70 comme elles le

sont, d'ailleurs du discours indépendantiste d'alors. À l'exception d'une déclaration du FLQ, publiée le 23 juin 1970 dans l'hebdomadaire Québec-Presse, aucun des textes politiques de cette époque n'aborde la question autochtones, comme si elle avait déjà été réglée autrefois par l'entreprise génocidaire de nos ancêtres. Il faudra attendre les plans d'aménagement hydro-électriques de la Baie James, en 1972, pour que les autochtones du Québec, à l'exemple de ceux des États-Unis et de l'Ouest canadien, réaffirment leur statut de premières nations d'Amérique et revendiquent à nouveau la reconnaissance de leurs droits ancestraux et nationaux.

Les communautés culturelles sont plus d'une centaine au Québec, principalement dans la région de Montréal. Mais comme les nations en 1970, elles furent oubliées en 1970. La Manifeste du FLQ s'adressait d'abord à des Blancs, francophones, ouvriers ou cultivateurs. Il oubliait que le Québec est aussi noir, jaune, rouge et brun. Aujourd'hui, un tel manifeste devrait reconnaître et assumer la réalité d'une société en rapide mutation, une société pluriethnique et pluriculturelle qui, bien que largement francophone, a depuis longtemps cessé d'être homogène et unanimiste.

Enfin, les lesbiennes et les gais forment un autre groupe méprisé par le mouvement de contestation d'il y a vingt ans. À leur endroit, le Manifeste d'octobre 70 a des propos proprement injurieux : «Trudeau la tapette... Bourassa le serin des Simard...» Il était habituel à cette époque, sans doute parce que les personnes homosexuelles avaient été depuis des siècles reléguées dans le placard des chambres à coucher, de les accabler des pires sarcasmes. En 1970, la politisation des lesbiennes et des gais, leur «sortie du placard», était encore timide. On disait des lesbiennes qu'elles étaient des hommes manqués (des «bitches») et des gais qu'ils étaient des «feluettes». Quand aux personnes transsexuelles, aux prostitué-e-s, aux drogué-e-s, etc., inutile d'insister sur le dédain général qu'elles inspiraient.

Les choses, certes, ont bien changé depuis vingt ans. On n'écrit plus aujourd'hui dans les mêmes termes un manifeste comme celui d'octobre 70. Cela dit, le document historique du FLQ restera dans la mémoire collective, au même titre que les proclamations souverainistes des Patriotes de 1837-38. Ce texte marque une étape importante du mouvement révolutionnaire des années 60 et 70.

Tiré de : Octobre Chaud, septembre-octobre 1990

Le FLQ et la crise d'octobre

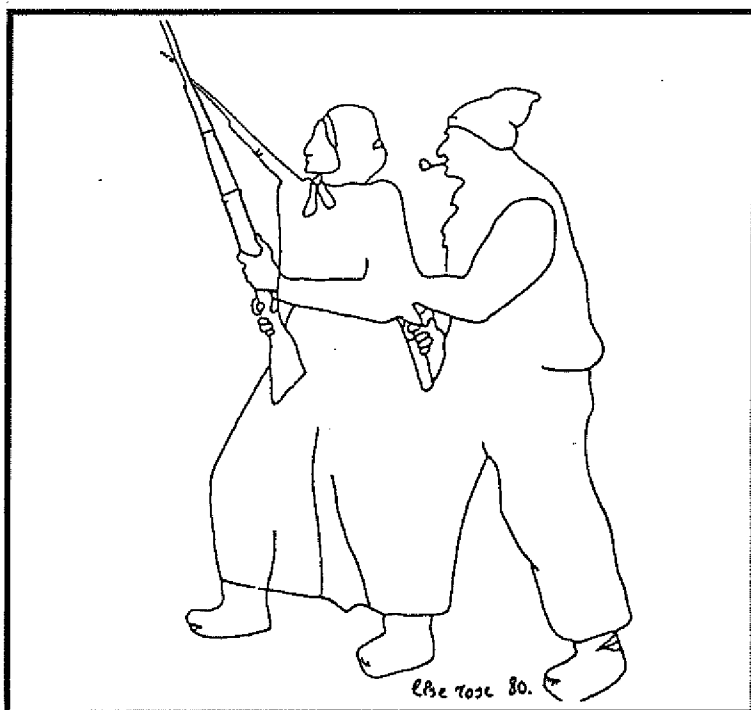
Le FLQ, tout comme les Patriotes, a échoué. S'il avait réussi, ces militants seraient aujourd'hui des héros... Comme quoi on est trop souvent maître de rien dans nos vies et dans notre pays... Le texte qui suit constitue la deuxième partie d'une entrevue qu'a réalisée Patrice Duchesne avec Francis Simard, impliqué, il y a de cela 20 ans, dans l'enlèvement du ministre Pierre Laporte par le FLQ.

PATRICE DUCHESNE: Est-ce que vous trouvez que les événements d'Octobre 70 se sont déroulés trop rapidement? Regrettez-vous ce que vous avez fait?

FRANCIS SIMARD: Non, moi de toute façon, je trouve qu'il y a toujours de l'hypocrisie dans le regret et surtout lorsqu'il s'exprime en public. Si j'ai du regret, ça regarde rien que moi, d'abord ça changera pas ce qui est arrivé, on ne referra pas l'histoire... C'est arrivé et je l'assume (...) J'ai appris par là aussi. Il n'y a pas d'école de la révolution, à l'extrême c'est ça qu'on voulait faire. On peut en rire, on peut critiquer, dire qu'on était naïf, que c'était de l'utopie et je ne nie pas ça. Mais par exemple, je revendique le droit à l'honnêteté, moi j'ai cru à ça. J'ai vraiment voulu la faire et poser les gestes pour la faire.

Vous assumez la mort de Pierre Laporte. Octobre est donc québécois à 100% comme vous le dites dans votre livre?

Oui, mais on ne s'en vante pas. Jamais je ne me vanterai de ça. Comme je te dis, tu parlais de remords, si j'en ai c'est personnel, mais j'en ai pas, je ne pense pas en avoir. La pire contradiction dans Octobre, c'est qu'à l'extrême, on se battait pour la vie. (...) Je ne me considère pas comme ex-felquist, j'ai encore les mêmes convictions que j'avais à l'époque, ce qui n'existe plus c'est le FLQ. C'est pas moi «l'ex», je crois encore aux mêmes choses. Je ne dis pas que je referai les mêmes gestes que j'ai posés en 1970, ça n'a rien à voir. Mais je parle de la croyance de créer une société où l'on vivrait différemment, où les relations entre les gens ne seraient pas des relations de marchandise à marchandise pratiquement... Construire une société sur des bases que moi, je considère plus humaines, plus justes, la notion



de justice, de morale. Je trouve qu'on vit dans une société complètement immorale, la notion de morale n'existe plus aujourd'hui. (...) Le respect de la justice, je crois encore à ça. Le problème c'est que tu te bats pour la vie et que tu te ramasse avec la mort, c'est dur à supporter et à assumer mais je ne peux rien y faire. C'est fait.

Les explications qu'on a de la mort de Pierre Laporte comme celle de Vallières sont fausses? Un accident?

Non, la critique qu'on fait de Vallières ne porte pas là-dessus. La thèse de Vallières, c'est qu'il y avait eu manipulation, que tout avait été créé pour nous forcer à ce que Laporte meure. D'où le prétexte à l'armée, à la loi des mesures de guerre, qui en fin de compte ne nous touchait pas nous autres, mais touchait tout le mouvement indépendantiste québécois, tout le mouvement progressiste. Si on a de quoi contre Vallières, c'est cette thèse-là. L'affaire de l'accident, que sa mort ait été accidentelle, ça change quoi à notre responsabilité ça? Son enlèvement n'a pas été accidentel; sa séquestration ne l'a pas été, sa mort ça ne change rien. Que Laporte soit mort par accident, ça change quoi au fait? Ça ne change absolument rien à notre responsabilité, ça ne change rien au mal qu'on peut avoir.

Le gouvernement fédéral a fait ça pour asseoir son pouvoir? Pour calmer les mouvements qui montaient et surtout l'appui de la population à ce mouvement?

C'est ça, c'est officiel que la loi des mesures de guerre, ça nous dépassait, ça ne visait pas uniquement le FLQ. Le FLQ a été un prétexte. Il y a une différence entre la manipulation et le fait que le gouvernement ait profité du geste qu'on a posé,

pour sortir toutes ses armes... C'est un immense pouvoir ça, un gouvernement, c'est l'armée, c'est les lois... C'est officiel que tu n'avais pas besoin d'envoyer l'armée pour nous pognier nous autres. Ça visait beaucoup plus tout le mouvement nationaliste.

Ce n'est donc pas non plus le gouvernement libéral qui aurait assassiné Laporte?

Non ce n'est pas vrai non plus, mais il reste que le gouvernement libéral a une responsabilité dans sa mort par exemple.

Quand M. Laporte écrit à Bourassa que «ma vie est entre tes mains» la responsabilité est là?

Oui, mais ça n'amoindrit pas la nôtre. (...) Je n'assumerai pas celle des autres par exemple. Bourassa, le gouvernement libéral... Ça été la raison d'État qui a primé sur celle d'une vie humaine. (...) Ce qu'on voulait, la diffusion du manifeste, la libération des gars qui étaient en prison.... Dans le fond, quand tu

poses le geste, tu ne penses jamais que ça va se rendre jusqu'à la fin.

Vous réussissez à vivre avec ça? Vous ne l'oubliez pas?

J'ai toujours réussi à vivre avec ça.

Est-ce qu'après votre sortie on vous surveillait?

Jusqu'au mois de décembre 1989, tous les mois, je me rapportais aux libertés conditionnelles. J'ai les mêmes droits et les mêmes contraintes que toi. Avant décembre 1989, je devais demander certaines permissions. J'ai toujours le droit de penser ce que je veux, il n'y a personne qui va m'en empêcher.

Pour ceux et celles qui veulent avoir plus de détails sur la crise d'octobre 1970 et sur l'enlèvement de Pierre Laporte, Francis Simard a écrit un excellent livre qui se lit bien et qui stimule: Pour en finir avec Octobre, éditions Stanké.

Tiré de: Rebelles, juin-juillet 1990

Ils n'ont que des événements

Travestis en commandos de la bonne entente les soldats sont arrivés casqués
cerveaux blindés arme au poing
avec mission de nous taire

cela fit menu bruit d'acier et de ferraille
matraque et mitraillettes gourdin et grenades
quincaillerie d'arguments légers
cliquetaient à leurs flancs
heurtant-le-fer-blanc des gamelles

(il suffit d'un certain tapage
pour étouffer la voix d'un peuple...)

leur invasion fut exemplaire
discrète calme bienséante
si tout pour dire
non-violente
ils débarquèrent nuitamment
sans plus de vacarme qu'il faut
pour apeurer les consciences
un rameau d'érable à l'épaule
des chardons à leur boutonnière
nul n'aurait pu leur reprocher
dans leur bonne tenue de soldats
de manquer de civilité

camouflés en arbustes morts
kakis feuillus inaperçus
ils se plantèrent dans nos rues
menaçant de prendre racine
en tenue verte de combat
avec des branches à leurs canons
ils passèrent
comme des sapins
pour des exemples d'urbanisme
car nous étions sommés de croire
qu'il n'étaient là que pour aider
à reverdir le paysage

trop rouge avait été l'octobre
et le sang de quelques otages
un crime avait été commis
par quelque-uns au nom de tous

le peuple hurlait son innocence
il n'aurait pas su dire comment ni quand
le geste avait été posé
mais parce qu'il savait
pourquoi

il se sentait aussi coupable
que s'il en avait donné l'ordre
pris lui-même en flagrant délit

ce fut l'automne de la peur
de la mémoire en chien battu
qui oublie comment aboyer
et file doux devant ses maîtres
nos poètes étaient au cachot
nous n'osions nous réclamer d'eux
sans nous en déclarer complices
chacun en son for intérieur
intentait son propre procès
et sous l'aveuglant projecteur
de sa conscience terrifiée
se laissait accabler de questions
où quand qui je ne sais pas qui
tout s'est passé comme dans mon dos
je jure que ce n'est pas moi
laissez-moi ce n'est pas ma faute
ce fut une étrange saison
de honte et de contradiction
les poètes étaient en prison
et le liberté d'expression
était gardée dans l'autre langue

quand ils eurent rétabli l'ordre
et fait comprendre
à qui la faute
ils s'en retournèrent en bon ordre
innocents comme soldats de plomb
sous le regard de nos enfants

cela se passait en octobre
en ce quelconque lieu du monde
comme ailleurs en d'autres saisons

Michèle Lalonde

Tiré de Octobre Chaud, septembre-octobre 1990

20 ans après Octobre

Le Québec d'après Kanasatake, bien plus encore que celui d'après Meech, ne sera plus jamais comme avant. La crise autochtone, déclenchée par le coup de force de la Sûreté du Québec et de l'armée canadienne contre la population mohawk de Kanasatake et de Kahnawake, a ouvert un nouveau chapitre de notre histoire. Désormais, la question autochtone ne pourra plus jamais être dissociée du devenir québécois, ce qui implique la transformation en profondeur de la société que nous connaissons. Cependant, à vouloir réprimer par la force armée les revendications autochtones, l'État a choisi la pire des options ; celles des aveugles qui mènent d'autres aveugles au précipice.

Comme en octobre 1970, le recours à la force armée contre la population mohawks de Kanasatake et Kahnawake fut un geste impardonnable. Encore une fois, le message véhiculé par la classe politique du Québec et du Canada reste que l'État se donne le droit de vie ou de mort sur «ses» citoyennes et citoyens. Le recours à l'armée a démasqué brutalement le vrai visage de la violence étatique et l'irresponsabilité coupable des politiciens et politiciennes. Dans ce contexte de «mesures de guerre», c'est comme toujours la démocratie, la liberté, la solidarité et la justice qui y perdent le plus.

Une série de gestes insensés

Lors de la crise autochtone, l'intervention militaire a été déclenchée à la suite de toute une série de gestes insensés.

1. L'obstination d'une minorité de Blancs et Blanches à vouloir agrandir à tout prix un terrain de golf sur une partie du territoire mohawk.
2. Le coup de force manqué de 1 200 agents de la Sûreté du Québec, le 11 juillet 1990.
3. L'assimilation des combattantes et combattants à une «bande de criminels».
4. Le refus de reconnaître les droits historiques, territoriaux et nationaux des peuples autochtones.
5. L'assimilation des premières nations du continent à de simples minorités culturelles «comme les autres».
6. Le refus de voir dans la radicalisation rapide du militantisme autochtone le développement d'une crise d'importance majeure, non seulement au Québec et au Canada mais partout dans les Amériques.
7. Le refus également de reconnaître l'exaspération du groupe social le plus pauvre et le plus méprisé de tous.



Jacques Nadeau

8. Enfin, le recours à la force armée pour compenser l'inculture historique et l'incompétence politique des dirigeants civils.

Tout ceci ne peut que rappeler les événements d'octobre 1970. Il y a 20 ans, les pouvoirs en place refusaient comme aujourd'hui de reconnaître les droits nationaux et politiques des Québécois-e-s, qu'ils assimilaient encore à une «minorité culturelle comme les autres». En 1990, ce sont les nations autochtones que l'État entend «mettre à leur place»... avec hélas le soutien myope d'un trop grand nombre de Québécois-e-s.

Une longue lutte

Parallèlement aux combats indépendantistes et révolutionnaires des Américains venus d'Europe, qui se sont développés du Québec au Nicaragua, de l'Acadie à Porto Rico, les luttes de libération autochtones renouent aujourd'hui avec une très longue histoire de soulèvements contre les colonisateurs blancs qui, lors de la conquête, ont dépouillé les peuples amérindiens de leurs terres et de leur dignité. Une histoire qui, de

toute évidence, est loin d'approcher de sa fin.

Les derniers événements survenus à Kanasatake et à Kahnawake ont rappelé avec force que la structure profondément inégalitaire du Québec et du Canada se fonde aussi sur des discriminations raciales et nationales. Le racisme et l'apartheid ne sont pas réservés à l'Afrique du

né contre la population mohawk. Cette explosion de racisme, alimentée autant par des éléments nationalistes que fédéralistes, montre que la société québécoise n'est pas, elle non plus, à l'abri de ces haines fratricides qui, ailleurs, ont souvent conduit aux pires impasses sociales et politiques.

Les revendications auto-

pour les dégâts écologiques causés à leurs territoires, ont ouvert partout dans les Amériques un nouvel espace politique où s'articulent lutte de libération nationale, lutte écologique et lutte de classes.

Dans ce contexte, il est très important que les forces progressistes se solidarisent étroitement avec le mouvement autochtone. D'une part, parce que l'avenir du Québec ne pourra être redéfini sans la participation et l'accord des premières nations. D'autre part, parce que la qualité des rapports sociaux au Québec, comme ailleurs en Amérique, repose sur notre capacité d'établir avec les peuples autochtones des relations véritables d'égalité, de solidarité et d'amitié.

Il n'y aura pas de «Québec Libre» sans libération des peuples autochtones et, par conséquent, de la population blanche elle-même, toujours prisonnière de ses vieilles pratiques d'apartheid.

Coïncidant avec la 20^e anniversaire des Mesures de guerre de 1970, l'intervention militaire dirigée contre les autochtones de Kanasatake et de Kahnawake nous convie à un début de fond sur notre avenir collectif et le projet de société que nous entendons léguer aux générations futures.

Tiré de : Octobre Chaud, septembre-octobre 1990

Les revendications autochtones

Un des grands problèmes de perception des indiens que nous avons comme blancs francophones (je parle ici au nom de la majorité qui est, malheureusement, peu consciente qu'elle n'est pas toute seule au Québec) provient du fait que rarement les journaux ont décrit les revendications autres que territoriales. Ici, nous reproduisons pour vous la déclaration de la Nation Innu (montagnaise) de février 1990 devant les Commissions des droits de la personne du Canada, du Québec et de Terre-Neuve.

Alain Roy

1. Nous sommes des peuples autochtones dont les membres respectifs sont caractérisés par des liens de langue, d'héritage, de traditions, de vie spirituelle constituant leur identité commune de premiers occupants.
2. Les peuples autochtones sont caractérisés par des populations vivant sur un territoire bien défini sur lequel ils ont une souveraineté millénaire. Ils peuvent donc établir des relations avec d'autres nations d'égal à égal.

3. Les peuples autochtones, dont les Mohawks, ont le droit d'exercer leur pouvoir souverain en déterminant et en appliquant, sur leurs territoires respectifs, leurs lois, leurs droits et leurs obligations issus des valeurs traditionnelles, lesquelles sont fondamentales pour eux.

4. Les gouvernements et leurs composantes doivent s'engager à respecter les droits, les juridictions et la souveraineté affirmés et pratiqués par les peuples autochtones dans leurs territoires respectifs.

5. Ayant ainsi une souveraineté publique sur nos territoires respectifs, nous, peuples autochtones, sommes en mesure d'affirmer que notre juridiction pleine et entière s'étend sur les ressources renouvelables et non-renouvelables, sur le sol et le sous-sol, comprises sur nos territoires respectifs.

6. Les peuples autochtones ont le droit de déterminer et ce, sans contrainte venant de l'extérieur, leur statut politique et d'exercer en toute liberté les activités économiques, sociales et culturelles,

Droits autochtones et propriété de la terre

Malgré la campagne de désinformation et d'intoxication dans les médias depuis quelques mois (surtout la publication de cartes factices), aucune nation autochtone ne réclame la propriété absolue de toutes les terres qu'elle utilisait avant l'arrivée des colons européens et sur lesquelles elle prétend avoir un droit ancestral ou aborigène. Aucune nation autochtone ne prétend renvoyer les descendants des colons en Europe. Les revendications "bizarres" ou "déraisonnables" dont parlent les Mulroney, Bourrassa, Ciaccia et Parizeau sont dans leur propre tête ou dans leur propre demande de reddition inconditionnelle. Ces revendications ne sont pas celles de quelques guerriers de Kanesatake et de Kanahwake mais celles des nations autochtones elles-mêmes.

A l'exception des Cris de la Baie James, des Inuit du Nouveau-Québec et de la bande des Naskapis, aucune nation autochtone du Québec n'a signé de traité (même frauduleux) éteignant leurs droits sur le territoire qu'elle utilisait au moment de l'arrivée des Européens. Certes, on peut invoquer le droit de conquête mais cela revient à admettre que la défaite de l'armée française aux mains de l'armée anglaise sur les Plaines d'Abraham en 1759 a éteint pour toujours tous les droits des Québécois francophones comme le prétendent les supers-chauvins canadiens-anglais.

En fait, ce n'est que pendant la deuxième moitié du 19^e siècle que le gouvernement central formalise unilatéralement la conversion en réserves des seigneuries cédées aux missionnaires pour l'usage des autochtones qui passent de la tutelle religieuse à la tutelle fédérale. Dans la plupart des cas ces réserves se trouvent sur des terres peu ou pas convoitées par les Blancs.

Mais rien ne protège même ces pauvres parcelles de terres de la convoitise éventuelle lors de la colonisation du Saguenay Lac St-Jean, de la Haute-Mauricie, de l'Abitibi-Témisca-

mingue, du Mégantic ou de la vallée de la Matapédia. Au début du 20^e siècle, beaucoup de ces réserves sont simplement et unilatéralement déplacées ailleurs (sur la Côte-Nord, par exemple) ou fermée selon les impératifs de la colonisation ou du développement des infra-structures énergétiques et de transport.

Ce processus de sédentarisation forcée et de vol du territoire ne relève nullement de l'histoire ancienne. Les réserves kanien'ke (mohawks) de Kahnawake et d'Akwesasne ont perdu plus de territoire pendant les années 1950 et lors de la construction de la Voie maritime du St-Laurent que ce qu'elles avaient perdu pendant les cent années précédentes. Est-ce un hasard que les deux ponts Mercier (chemin de fer et automobile) accotent sur le terrain de Kahnawake ou que le pont international de Cornwall passe par le territoire d'Akwesasne.

Ce n'est qu'au cours des années 1950-60 que les Innu (Montagnais) de la région de Sept-Iles et du Labrador ont campé-e-s de force sur des réserves rocailleuses composées de maisons de surplus de guerre. Et on pourrait multiplier les exemples.

Certes, le gouvernement fédéral prétend avoir compensé les autochtones pour ces pertes. Mais étant donné la si-

tuation de tutelle exercée par le département des affaires indiennes, les communautés en question n'ont rien vu de cette compensation qui a été versée d'un département gouvernemental à un autre (Affaires indiennes) pour que ce dernier l'utilise pour le bien des ses «pupilles» autochtones. Un simple jeu de comptabilité moralement sinon juridiquement frauduleuse.

Face à la continuation de l'ethnocide (destruction d'un groupe ethnique) de leurs nations, les représentant-e-s des autochtones réclament, depuis maintenant plus de vingt ans, l'ouverture de véritables négociations territoriales de nation à nation (et non pas bande par bande) sur la base de la reconnaissance de leurs droits ancestraux (et donc de leur droit de regard sur le développement) des territoires qu'ils utilisaient auparavant ainsi que de leur propriété collective et absolue de suffisamment de terres pour permettre leur épanouissement physique et économique.

Tout comme le gouvernement et le patronat ont technocratisé, bureaucratisé et judiciarisé à outrance les négociations patronales-syndicales au point que la majorité des syndiqué-e-s ne peuvent pas réellement maîtriser ni le déroulement de ces négociations ni le contenu des conventions col-

lectives sans recours à des spécialistes, trop souvent coupés de la base, les gouvernements fédéral et provinciaux ont fait des revendications territoriales autochtones et de leurs négociations un véritable bournier semé d'embûches de toutes sortes. Confondre et mêler pour mieux régner.

Cependant, la majorité des autochtones, comme la majorité des syndiqué-e-s, reconnaissant ses intérêts dans ces négociations et essaie tant bien que mal de les suivre de près.

Si les négociations syndicales peuvent prendre un an ou même deux pour se régler, les négociations territoriales des nations autochtones traînent pendant des décennies. Ainsi, les Lubicon d'Alberta essaient de se négocier une réserve officielle depuis 75 ans. Les réserves anishnabe (algonquines) du Lac Barrière et du Grand Lac Victoria dans le Parc de La Vérendrye ont toujours un statut ambigu.

Le gouvernement fédéral a adopté une politique de ne mener que quatre négociations territoriales (bande par bande) de front par année. Étant donné l'existence de près de 400 bandes et le fait que chaque négociation prend un minimum de 10 ans, on parle en réalité d'une échéance millénaire!

Le Conseil Attikamekw-Montagnais au Québec essaie sans succès de négocier avec les divers gouvernements une entente depuis sa fondation en 1976. La négociation achoppe chaque fois sur le refus du CAM d'accepter la notion capitaliste d'extinction de leurs droits sur l'ensemble de leur territoire ancestral qui deviendrait, sauf les parties qui leur sont réservées, propriété absolue de la Couronne, selon le modèle des traités et de la Convention de la Baie James. Le gouvernement du Québec, péquiste ou libéral, s'est avéré intractable.

Sur la question de la propriété absolue d'une partie des terres ancestrales, diverses propositions ont été faites et d'autres encore se feront sans doute. Les nations autochtones et leurs revendications sont en pleine évolution. Il ne faut pas préjuger d'avance toutes les solutions possibles.

Il ne faut pas non plus prendre pour acquis éternel, et surtout pas pour juste, les solutions uniquement possibles à l'intérieur des formes bour-

geoises actuelles de propriété privée ou des modèles de développement qui ont prédominé jusqu'ici au Québec (ressources naturelles et énergétiques).

De plus en plus de gens parmi la société dominante remettent en cause ces modèles, y compris, non seulement des écologistes, mais aussi des syndicats des secteurs des ressources naturelles (forêt, papier, mines, etc.).

Une des notions les plus intéressantes mises de l'avant par des négociateurs autochtones est celle, juridique et donc obscure à première vue, de co-usufruit des territoires ancestraux. Exprimé plus simplement, ceci veut dire que les deux groupes, la nation majoritaire québécoise et les nations autochtones, partageraient (dans un rapport qui est à négocier) les décisions de développement et les fruits du développement des territoires en question. Les nations autochtones se réserveront collectivement un droit de propriété absolue sur un certain territoire nécessaire à leur épanouissement et un droit de circulation, de chasse et de pêche sur un territoire plus important encore. Ceci implique un certain droit de veto sur le développement car si les territoires adjacents sont détruits par la coupe à blanc de la forêt, par exemple, le droit d'y chasser et d'y pêcher devient tout à fait théorique comme les Cris de la Baie James l'ont appris. Mais la vaste majorité du territoire serait à partager selon des modalités à négocier.

Certes cette notion de propriété en commun pour le bien de tout le monde est incompatible avec les intérêts des grandes sociétés de développement et d'exploitation des ressources naturelles. Elle est incompatible avec la grande propriété privée et est donc rejetée par les gouvernements actuels qui sont les défenseurs de la classe sociale possédante. En fin de compte, il s'agit d'une notion éminemment anti-capitaliste. Il s'agit également d'une notion éminemment raisonnable pour la vaste majorité des Québécoises et des Québécois qui n'ont aucun intérêt dans un développement du Québec qui profite uniquement aux grandes sociétés canadiennes-anglaises et américaines et à leurs émules québécoises.

Tiré de : Thèses sur la souveraineté Mohawks, Michel Laffitte

les revendications autochtones (suite)

en accord avec les principes régis par leurs valeurs traditionnelles.

7. Les gouvernements doivent s'engager à n'exercer aucune forme de pression visant à empêcher le développement et l'épanouissement des peuples autochtones selon leurs lois et leur juridiction respectives sur leurs territoires.

8. Les peuples autochtones ont des relations privilégiées avec leurs territoires respectifs

qu'ils entendent maintenir et protéger. Les gouvernements et leurs composantes doivent s'engager à respecter cette relation spirituelle qu'ils ont avec la Terre-Mère.

9. Les peuples autochtones doivent avoir accès à des territoires de dimensions acceptables pour exercer leurs activités économiques, sociales et culturelles.

10. Les peuples autochtones luttent pour obtenir l'égalité

des droits avec les autres peuples, c'est-à-dire leur souveraineté.

11. Les gouvernements et la société dominante doivent traiter d'égal à égal avec les peuples autochtones dans le respect de leurs droits ancestraux.

12. Les peuples autochtones repoussent toute limitation de souveraineté par la société dominante.

Source : Thèses sur la souveraineté des Kanien'ke (Mohawks)

Qu'en est-il du bilan du Maire Pelletier ?

Dans cet article, je vais tenter de faire un tour du dernier bilan du Maire Pelletier. Bien sûr, je ne peux prétendre dresser une liste complète des points positifs et négatifs de son administration, mais je vais tenter de vous rappeler quelques détails de son dernier mandat.

Démocratie

Sur ce point, Jean-Paul dépasse des sommets en mauvaise volonté d'intégrer les citoyens et citoyennes de la ville dans processus décisionnel. On l'a même vu mépriser des décisions du conseil municipal lors de l'affaire Lowney's. M. Pelletier entend diriger sa ville comme un PDG. En fait, le seul point en sa faveur dans la démocratie municipale se situe au niveau des relations publiques auxquelles M. Pelletier a mis un très fort accent par toutes sortes de campagnes ; que ce soit par le biais du journal municipal, de la campagne Sherbrooke-Plus, etc. Donc, sa façon d'agir se résume en peu de mots : «Laissez-moi décider et je vais vous envoyer un beau bulletin pour vous informer de mes prises de décisions.»

Emploi

Triste bilan à ce niveau, la ville de Sherbrooke a perdu 2000 emplois lors du dernier mandat de M. Pelletier. On aura beau rétorquer que c'est normal en temps de crise économique, mais la crise vient de commencer, que va-t-il advenir si Pelletier se maintient au pouvoir et continue ses politiques farfelues dans le domaine de l'emploi, le pire est à craindre.

Bien sûr, Sherbrooke ne peut aspirer à attirer un complexe industriel genre pétrolier, chimiques, etc. Par contre, avec la collaboration de l'Université, la ville de Sherbrooke, pourrait axer ses efforts de développement de l'emploi sur la recherche et le développement technologique.

Un autre point défavorable pour la ville de Sherbrooke, c'est que nous sommes en

train de battre des records provinciaux dans le domaine des salaires, des records tristes, nous sommes dans les plus basses moyennes de salaires au Québec. Et M. Pelletier à l'air de peu s'en soucier avec ses projets de grandeur au niveau des centres-

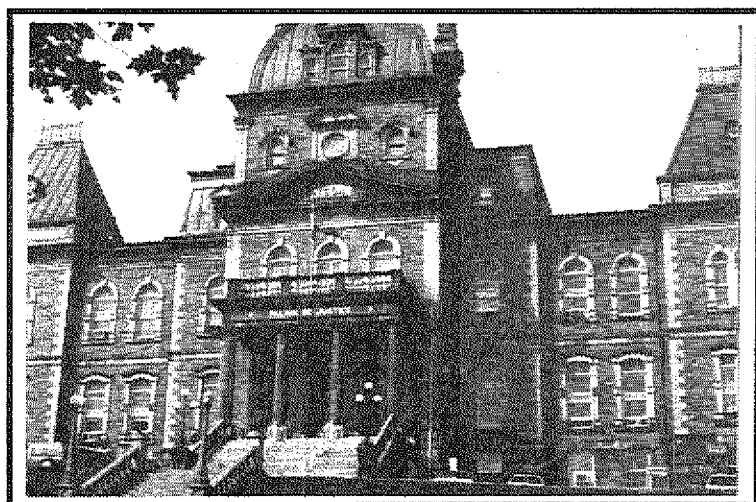


Photo Entrée Libre

d'achats qui, on le sait, ne paye pas de très gros salaires aux employé-e-s (salaire minimum dans presque tous les cas).

Un point en faveur de Pelletier, c'est qu'il est reconnu comme étant un bon conférencier en matière d'incubateur industriel. Mais, bizarrement, il a laissé passer plusieurs chances en or pour en développer un dans sa propre ville...

Environnement

L'administration Pelletier est experte dans les recherches sur l'environnement si on considère le nombre d'études commandées pour la cueillette sélective, les espaces verts, les rivières Magog et Saint-François. Pour ce qui est d'agir, là vous vous trompez d'adresse... Cela fait plusieurs années qu'on nous promet la cueillette sélective et ce n'est pas fait. La question de faire un règlement restreignant la distribution sauvage de dépliants publicitaires est sans cesse remise aux calendes grecques. La Ville a confié le mandat d'élaborer une stratégie de revitalisation de la rivière Magog à Charmes ; on verse de l'argent à l'organisme, mais la Ville ne s'implique surtout pas dans les actions posés par Charmes, car ces actions demande trop

d'efforts pour quelqu'un qui ne croît pas en l'environnement.

Social

Un autre point qui n'a pas l'air de préoccuper tellement M. Pelletier. La Coalition pour le travail de rue a cessé

secteurs de la ville sont dans un état lamentable et aucune action concrète n'est mise sur pied.

Par contre, des règlements renforçant la suprématie policière sur la ville sont sans cesse pris. Que ce soit les nouvelles caméras dans le centre-ville, que ce soit le règlement qui permet aux policiers-ères de demander aux potentiels flâneurs-euses de circuler, etc.

Urbanisme

De ce côté, c'est l'anarchie la plus totale, que l'on regarde seulement le nombre de zonages qui s'est effectué depuis vingt ans (je remonte plus loin que Pelletier mais il est fidèle à la tradition)... Plus de 1000 modifications de zonages en vingt ans, soit 50 par an. De plus, M. Pelletier a une tactique particulière avec les citoyens-nes qui refusent de laisser passer un de ces projets de changements de zonage, il persiste jusqu'à ce que les citoyens-

nes s'écoeurent et laissent passer son projet. Révoltant !

Budget

La municipalité de Sherbrooke est dangereusement endettée, plus de 20 % du budget sert au service de la dette. De plus, il y a un grave problème au niveau du contrôle des dépenses, que l'on prenne comme exemple le pont et l'hôtel de ville qui ont toutes deux coûté le double de ce qui était prévu. C'est un bon signe pour prouver l'incurie de l'administration Pelletier sur la question des finances.

Conclusion

Comme vous avez pu le voir, M. Jean-Paul Pelletier n'a été ne sera jamais le maire de Sherbrooke qui a à coeur sa municipalité. Il se comporte comme un petit dirigeant de PME qui pense tout savoir et se fout des conseils de ses concitoyennes.

Alain Roy

L'inspiration du programme

Un parti politique a décidé de briguer les suffrages lors des prochaines élections municipales, le RCS. Pour ce faire, des gens ont dû se réunir et décider démocratiquement d'un programme duquel s'inspireront les personnes élues pour voter des politiques lors du prochain mandat. Un tel exercice permet à la population de mieux connaître les intentions des candidates et candidats et par la suite d'évaluer le travail effectué.

Ce n'est pas la règle, à Sherbrooke, de présenter une équipe réunie par un même projet politique. En général, les candidates et candidats se présentent de façon autonome et sans programme défini, les électeurs et électrices sont donc obligé-e-s de voter sur la base d'une confiance en la

personne plutôt qu'en fonction d'engagements clairs. La présence d'un parti lors des prochaines élections risque donc de changer profondément les habitudes électorales des sherbrookoises et sherbrookoises. Non seulement on pourra connaître les intentions de quelques candidats et candidates, mais nous pourrions questionner les autres candidats et candidates sur la base de poli-

ques proposées par le RCS.

Avant même que la campagne électorale n'ait formellement débutée, l'adoption du programme, en mars dernier, a déjà commencé à exercer une influence sur les politiques en vigueur. Par exemple, tout le dossier de la publicité postale, dont le conseil municipal vient d'être saisi, faisait partie du programme électoral du RCS qui n'était pas re-

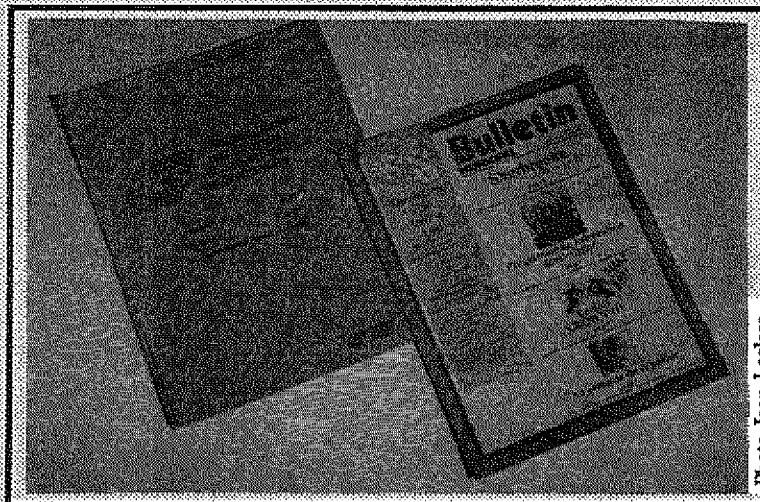


Photo Jean Leclerc

Le RCS ... dans la cité en mouvement.

En cette période d'élection municipale, les citoyens et citoyennes sont interpellé-e-s à nouveau par une dimension fondamentale de notre vie de société : l'expression de la démocratie locale.

Pour que nous soyons à même de mieux comprendre la démarche qu'a poursuivie le RCS (Le Regroupement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke) au cours des dernières années, nous avons réalisé une entrevue avec une des personnes qui participe beaucoup à son développement, monsieur Denis Lamoureux, qui enseigne au Collège de Sherbrooke au département de Travail social.

Avant de parler plus spécifiquement du RCS, nous avons voulu rafraîchir notre mémoire sur l'existence passée d'un regroupement de citoyens et citoyennes : LUCIDES (L'Union des citoyens et citoyennes de Sherbrooke).

Au début des années 70, des comités de citoyens/citoyennes se regroupent pour réfléchir sur la vie sociale

à Sherbrooke. En 1972, LUCIDES est née. Plusieurs animateurs et animatrices de formation mettent la main à la pâte pour dynamiser les ressources. Des plans d'action sont définis. Plusieurs revendications sont mises de

l'avant. Cela donne lieu à l'instauration de meilleurs services de transport en commun. La pollution des eaux préoccupe aussi le regroupement. L'aménagement des berges de même que le développement des infra-

de LUCIDES de poursuivre collectivement d'autres types d'expériences, telles la planification d'une grille-horaire à la télévision communautaire, celle-ci ayant suscité une bonne mobilisation dans le milieu, d'ailleurs. Vers la



Photo Jean Leclerc

structures de loisir sont au nombre des dossiers qui retiennent l'attention de l'Union.

C'est aussi une période où des coopératives d'habitation et de consommation voient le jour.

À cette époque, LUCIDES avait pris la décision de ne pas devenir un parti politique municipal. Les personnes impliquées n'étaient tout simplement pas prêtes à franchir cette étape. D'autre part, cela n'empêche pas les membres

même période (1975), et pendant quelques années, le journal communautaire CONTACT est produit ; ses parutions ne sont pas étrangères à l'implication de membres de LUCIDES. On consacrait alors une attention particulière et prépondérante aux problèmes sociaux que rencontraient la collectivité sherbrookoise (comme le journal que vous lisez présentement le fait aussi).

En terme plus global, cette période nous ramène à un

contexte socio-politique québécois qui généra beaucoup de nouveaux espoirs, pour le changement profond de certaines de nos façons de vivre en société.

Des nouvelles étapes

La décennie 80 arrive, LUCIDES avait connu une fin en douce. Le référendum passe. La récession de 81-82 suit son cours ;... Jean-Paul Pelletier est élu maire de Sherbrooke et en 1986, à la suite des élections qui reportent M. Pelletier à la mairie pour un deuxième mandat, une nouvelle démarche de regroupement de citoyens et citoyennes est amorcée dans Sherbrooke. Le RCS prend forme.

Première année : Quelques dizaines de personnes effectuent des études de dossiers.

Deuxième année : Une étape de création de mouvement politique est déclenchée. Les présences au Conseil de ville se font plus nombreuses. Des activités de formation sont organisées dans les quartiers. Le nombre de membres augmente progressivement jusqu'à la centaine. Le but recherché : faire en sorte que la population, que le citoyen et la citoyenne puissent s'exprimer sur des questions et/ou des problèmes qui les concernent.

Au cours des deux dernières années, suite à certaines recherches juridiques, à la définition d'un projet de programme ainsi qu'à des consultations de quartier, le RCS présente à la population sherbrookoise un programme électoral, qui pourra donc être davantage porté dans les districts (numéros) 1, 4, 5 et 6, là où des candidat-e-s sollicitent l'appui et le vote des résident-e-s.

Par exemple, citons un élément du programme du RCS qui nous concerne davantage, en tant qu'organisme communautaire d'éducation populaire (nous voulons parler encore ici du journal que vous lisez présente-

ment) : «la coopération ponctuelle et/ou permanente de la ville avec les groupes communautaires d'éducation populaire ». Bien qu'à cet égard les Services récréatifs et communautaires de la ville offrent une collaboration appréciable à certains organismes, il apparaît évident qu'une reconnaissance plus grande devrait être accordée à certains d'entre eux, qui accomplissent un travail très important et utile dans notre ville. Pour le développement des travailleurs de rue par exemple, ou bien des groupes de protection de l'environnement. Peut-être même avec des coopératives de travail, pourquoi pas ? On n'a qu'à songer au dossier de la collecte sélective de déchets qui débutera très bientôt. Verra-t-on tout bonnement annoncer un appel d'offre public pour que soit complètement privatisé ce secteur d'emploi ?

Le futur

Chose certaine, au cours des prochaines années, la ville de Sherbrooke aura des défis de taille à relever. Malgré toutes les belles choses qu'on peut dire sur elle, il n'est pas toujours aisé de dire que nous sommes dans une métropole régionale.

Il y a donc des défis à incidence économique, bien sûr. Mais aussi des défis d'innovation sociale, communautaire et culturelle. En ce sens, dans quelle mesure le RCS pourra contribuer à la poursuite de ces objectifs d'action collective que nous devons atteindre ? L'avenir nous le fera savoir.

Avec les nouvelles responsabilités que les villes auront peut-être à assumer au cours des prochaines décennies, il va être essentiel que nous puissions adopter des modes de fonctionnement démocratique encore meilleurs que ceux que nous avons présentement. Des plans de coopération mieux adaptés à notre réalité locale.

*Propos recueillis par
Alain Poirier*

L'inspiration d'un programme (suite)

présenté au Conseil. Le programme propose la mise en place d'une politique de distribution sélective de circulaires aux résidences, ce qui ressemble étrangement au projet de règlement actuellement à l'étude. Bien sûr, les élu-e-s municipaux nous répondront que ce dossier était déjà à l'étude et que la présence du RCS n'a rien changé, et pourtant...

Mais la présence d'un programme n'est pas l'unique raison de la mise sur pied de nouvelles politiques. La présence aux assemblées du Conseil de personnes du milieu communautaire pour faire valoir les revendications de la population, sur des dossiers aussi importants que la tarification

d'Hydro-Sherbrooke, joue aussi un rôle important. Il n'y a pas d'opposition formelle au Conseil municipal quand tous les membres du Conseil sont élus sur une base personnelle. Même si, en théorie, les conseillers et conseillères doivent représenter leur quartier, elles et ils font rarement de consultation sur les dossiers leur permettant de se prononcer en fonction des intérêts de la population. C'est donc important de favoriser une démarche démocratique permettant aux citoyens et citoyennes d'influencer les décisions du Conseil municipal en fonction de leurs intérêts.

Guy La Rochelle

Les mots dits

Dans cette chronique française, on ne maudira personne ; au contraire, nous traiterons des expressions qui entourent les mots du vocabulaire français et québécois d'aujourd'hui et d'hier. En fait, cette chronique portera sur l'origine des expressions. Cela nous permettra de mieux comprendre les mots que l'on dit. D'où le titre de ladite chronique.

Péril en la demeure

Attention ! Ne paniquez surtout pas ! Le texte qui suivra vous amènera peut-être en péril. En tout cas, vous devrez le lire afin de savoir ce que les mots diront de votre «demeure». En fait, vous comprendrez les expressions qui découlent de ce mot.

Commençons par l'expression la plus ancienne du mot «demeure», «mettre en demeure». Elle date du XII^e siècle (1100-1200). Elle naît en même temps que l'expression «mise en demeure». Ces deux formules juridiques ont servi beaucoup aux individus au cours des années. On les utilise encore aujourd'hui lorsqu'une personne est mise «dans une situation où elle est responsable de son retard, de la «demeure».



Au cours de ce siècle, une autre expression pris naissance, «sans plus longue demeure». Celle-ci s'utilise dans des cas très spécifiques, lorsque l'on traite de questions fondamentales et que l'on tarde à donner une réponse rapidement. À ce moment-là, on doit l'utiliser pour avoir une réponse rapide, claire et précise.

Six siècles plus tard (1700-1800) naît l'expression «à demeure». Comme on le sait, le mot «demeure» exprime l'idée d'habitation et une habitation est un endroit où l'on obtient sécurité et stabilité. Alors, cette expression, «à demeure», exprime l'idée de stabilité et de permanence d'un individu.

Pour ce qui est de l'expression «il y a péril en la demeure», elle prend naissance en 1690. Elle signifie que, dans une situation de panique, «il y a inconvénient à attendre, à rester sans agir.» Et dans une même situation, nous pouvons aussi dire «il n'y a pas péril en la demeure». Pour ces deux expressions, la définition du mot «demeure» glisse drôlement vers «il y a (n'y a pas de) danger dans le lieu, dans la maison.» C'est ce qu'on pourrait appeler métaphore (c'est-à-dire changement de sens).

Pour finir, que pouvons-nous dire de l'expression «dernière demeure» ? Eh bien, elle est née au milieu du XVI^e siècle, soit en 1550. Elle prend un sens plutôt poétique, soit le tombeau, notre dernier refuge sur la terre.

Toutefois, on n'est pas à notre «dernière demeure» avec cette chronique. On se reverra dans une prochaine lecture non comme des «roitelets morts et déchus», mais plutôt «heureux comme des rois». Et cette chronique, pas aussi «importante qu'un roi», trônera dans sa page désignée.

Michel Roby

SOURCES : Dictionnaire des expressions et locutions, Petit Robert 1, Dictionnaire des synonymes.

Non à la loi 37

Oui à une réforme juste et équitable

Depuis les débuts de la lutte, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec ont soumis un projet de réforme qui soit une alternative réelle face à la détérioration accélérée de leurs conditions de vie.

Un silence de plomb a entouré ce projet. Pourquoi ? Il était plus facile de dénigrer les personnes assistées sociales, de la caricaturer en «paresseuses, parasites fraudeuses... alors qu'il y aurait du travail en masse»...

Aussi nous vous présentons, à niveau, notre projet de réforme que nous proposons et qui s'inspire de trois principes fondamentaux :

- le droit pour chaque individu d'atteindre le seuil de pauvreté, quelque soit la cause du besoin ;
- une répartition plus équitable des richesses de la société ;
- la reconnaissance de l'autonomie des individus
- Pour une réforme globale

La mise en application de ces principes suppose des choix collectifs différents et entraîne forcément des changements majeurs et profonds dans les politiques gouvernementales

- a) une politique de plein emploi
- b) amélioration des conditions de travail
- c) une réforme fiscale
- d) la politique de soutien aux familles
- e) des services sociaux améliorés et universels
- f) des logements décentes pour tous et toutes

Conclusion

Toute réforme en profondeur du régime de l'aide sociale doit donc s'inscrire à l'intérieur d'une réforme beaucoup plus globale des politiques sociales et économiques au Québec. Sinon, ce seront encore les victimes du chômage et de la pauvreté qui seront appelés à en faire les frais.

La réforme du régime de l'aide sociale

- a) un revenu de base amélioré, sans discrimination, et quelque soit la cause du besoin
- b) la possibilité, par d'autres gains, d'atteindre un niveau de revenu correspondant aux seuils de pauvreté, sans diminution

Dans le cadre de la campagne 37 jours de la loi 37. Le GARDS (Groupe d'Action pour le Respect des Droits Sociaux) organise une soirée de solidarité avec la venue de la caravane de la solidarité organisée par le Front Commun des Personnes Assistées Sociales. La caravane arrive le 16 octobre vers 17 h 30, il y aura une conférence de presse et un souper de solidarité suivi d'une soirée amicale avec de la musique, des chants, des jeux et on pourra même danser. Nous invitons tous les allié-e-s et les personnes assistées sociales ainsi qu'à faible revenu. Un léger coût est demandé pour nous aider dans cette soirée. On vous attend en grand nombre. On demande aussi aux gens de continuer à venir signer la pétition contre la loi 37 et la Plainte au Protecteur du Citoyen au 264 Ball, Sherbrooke. Si vous voulez d'autres renseignements, n'hésitez pas à nous appeler au 564-4418.

Diane Denault pour le GARDS

des prestations et sans être soumis à l'impôt sur le revenu

c) que chaque adulte soit considérée comme une personnes autonome dans la détermination de ses prestations

d) le respect de la dignité et de la vie des bénéficiaires

e) le rétablissement et l'extension des besoins spéciaux

f) la création de vrais emplois comportant des salaires décentes

dans le respect des normes minimales de travail et du droit à la syndicalisation.

Seule une politique de plein emploi assortie de conditions de vie plus décentes pour celles et ceux qui, pour diverses raisons, ne peuvent participer au marché officiel du travail viendront à bout de la pauvreté.

Tiré de : Insécurité sans limite de la Table Provinciale de Concertation contre la loi 37, septembre-octobre 1990.

Travail ou famille

Voici les résultats d'un sondage réalisé entre les 20 et 23 avril 1990. Le sondage était réalisé auprès des couples âgés de 18 ans et plus, qui travaillent et qui ont des enfants.

L'une des questions était : Aujourd'hui, diriez-vous qu'il est très facile, plutôt facile, plutôt difficile ou très difficile pour un ménage avec enfants, de concilier le travail et la famille lorsque les deux conjoints occupent un emploi ? 3,7 % ont déclaré très facile ; 13,5 % ont déclaré plutôt facile ; 47,2 % ont déclaré plutôt difficile ; 33,3 % ont déclaré très difficile et 2,3 % ont refusé de répondre.

Le sondage révèle que pour plus d'une famille sur quatre les deux couples travaillent et ont au moins un enfant à la maison.

Une autre des questions était : Quelle est, selon vous la plus grande difficulté que peuvent vivre les familles dont les deux conjoints occupent un emploi ? 53,3 % ont répondu les garderies ; 20,9 % ont répondu les horaires de travail ; 15,8 % ont répondu les tâches ménagères ; 5,2 % ont répondu le transport ; 4,8 % ont refusé de répondre.

Le sondage révèle que les familles ont plus de peine avec les garderies car il n'y en a pas assez au Québec. Pour d'autres se sont les horaires de travail qui ne sont pas assez flexibles pour pouvoir s'occuper de leurs enfants. «Malgré tout, la majorité des gens interrogés croient que la famille idéale doit avoir deux enfants et un revenu familial de près de 40 000 \$».

Aussi «les couples qui travaillent réussissent à joindre les deux bouts. Même s'ils ont critiqué la situation actuelle, près de neuf ménages sur dix s'estiment satisfaits de leur situation personnelle. Cependant ce sont les couples mariés de 25 à 34 ans qui ont le plus de difficultés à concilier le travail et la famille.»

Lyne Ruel

Source : Avenir, juin 1990

MÉDIAS

Cet été à la télé...

Comme à tous les étés, depuis maintenant plus de deux décennies sur nos territoires québécois et nord-américains, les programmations du télévisuel domestique prennent des allures différentes. Plus détendues dirait-on, ou bien encore légères, distrayantes et relaxantes. Cependant, une constante que l'on remarque d'une programmation à une autre (malgré l'été) c'est la présence des Blocs d'information. Les séquences/Bulletin de nouvelles. Comme certain-e-s disent, des moments où l'on peut prendre connaissance de l'ACTUALITÉ, en quantité industriellement diffusée.

En faisant le choix de prévoir ce genre de présentation à la télé (qui prend trop souvent l'allure du spectacle gratuit) les médias électroniques se donnent pour mission de nous informer le mieux possible (sic) sur ce qui se passe dans la vie de notre société, et aussi celle des autres, qui sont avec nous autres, sur cette planète en péril.

Qu'attendons-nous ?

Dans les faits, nous remarquons plusieurs volontés individuelles et collectives qui traduisent des désirs pressants d'être beaucoup mieux informé-e-s. Considérant les moyens qui nous sont disponibles aujourd'hui, nous devons constater que ce n'est pas vraiment cela qui se passe, et ce depuis beaucoup d'années déjà.

Alors, pour nous qui formulons cette critique envers les structures d'organisation des médias, nous considérons qu'à certains moments, dans nos vies de citoyens et citoyennes qui écoutons la télévision, nous avons davantage droit à DE LA DÉSINFORMATION. Nous faisons ici très directement référence à des questions d'éthiques d'une importance maintenant rendue ultime, en regard des différentes entités concernées par le développement de notre Démocratie.

Qu'est-ce que la désinformation ? Le Petit Robert nous indique ce qui suit : «Utilisation des techniques de l'information, notamment de l'information de masse, pour induire en erreur, cacher ou travestir les faits.» C'est grave ça.

Eh bien cet été !

Radio-Canada a placé dans sa programmation une émission intitulée : Les Détecteurs de mensonges. Lors d'un début de soirée où j'écoutais l'introduction d'une de ces émissions, l'animateur - Monsieur Patrice Lécuyer - fut présenté (au moment de son entrée en jeu) comme étant «le nouveau directeur du service de désinformation» de Radio-Canada. Le ton était à la blague, bien sûr... C'est l'été !!

Et comme ça, tout bonnement, l'émission commence, avec l'entrée dynamique de monsieur Lécuyer sur le plateau de tournage. Nous avons donc eu droit au cours de cette séquence à une vraie banalisation de ce mot, que l'on ne doit absolument pas prendre à la légère. C'est inacceptable.

Soyons vigilant-e

Ceci étant dit, nous souhaitons donc pour nos temps futurs que de pareilles aberrations ne puissent plus être diffusées sur des ondes électroniques d'État ou privées.

Avec les défis qui nous confrontent aujourd'hui, nos moyens de communications ne doivent plus continuer à produire des profils d'émissions qui contribuent à entretenir de la confusion inutile sur nos ondes électroniques nationales.

*Alain Poirier
pour le CPDE*

Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- Sur les médias
- La publicité
- L'intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

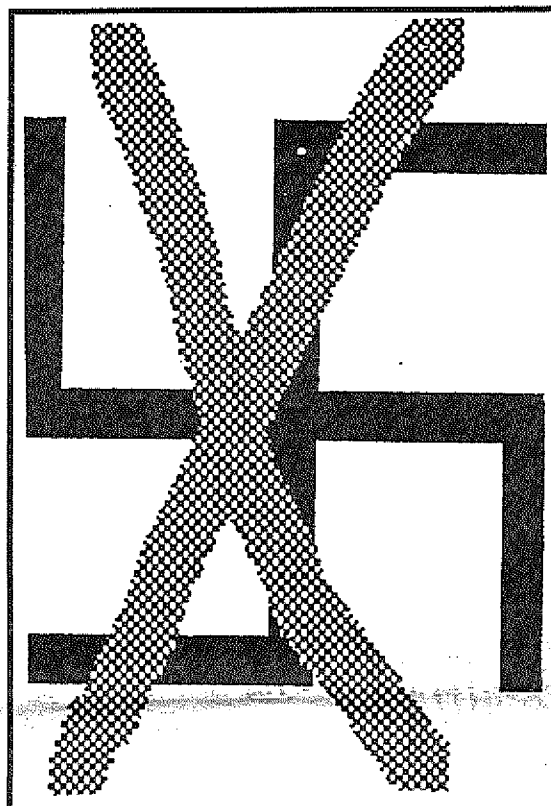
187, rue Laurier, local 316

821-2270

S'organiser contre l'extrême-droite

Les organisations d'extrême-droite basent leurs idéologies sur le racisme, le sexisme et l'homophobie (discrimination envers les gais et lesbiennes). Ils prônent la haine et l'intolérance, ils affichent ouvertement leur mépris face à la différence.

Ces organisations ont des programmes politiques et offrent un projet de société.



Ils sollicitent et recrutent des individus afin de prendre le pouvoir ; le pouvoir blanc.

Loin d'être de petits groupes isolés et sans importance, ils semblent être bien soutenus dans leur tactique de «blanchissement» de la société.

Ils se sont donnés pour mandat de «défendre» le peuple blanc, peuple qui, selon eux, paie les frais d'une société trop permissive. Leur «remède» consiste à procéder à l'anéantissement des gais et lesbiennes, des féministes, des juifs, des minorités visibles et à l'exportation (ou selon le cas, la déportation) de certaines communautés, si ce n'est de nations entières. Sous-entendu à tout cela, il faut ajouter les organisations progressistes et démocratiques défendant «leurs ennemis» et allant à l'encontre de leur visée qualifiées de traîtres à la race.

Pour en arriver à leurs fins

Pour arriver à leurs fins, ils font fi des déclarations, protocoles, conventions et chartes ; bref, ils font fi de l'histoire.

La Ligue des Droits et Libertés section Estrie ; organisation qui travaille à l'élaboration d'une société plus juste et égalitaire, se voit confrontée, comme vous, à ces organisations dangereuses.

Les préjugés véhiculés dans notre société par les médias et par une mauvaise compréhension des minorités peuvent être, ou sont, récupérés par ces organisations. Ces préjugés, ces idées préconçues leur donnent les moyens de brimer et refouler au pied d'un mur les individus et leurs libertés.

Souvenons-nous que les adhérents et les adhérentes aux idéologies nazies et racistes, nous ont démontré par le passé jusqu'où ils pouvaient aller en terme de bassesses...

Intervenir pour contrer ces organisations

Notre société s'est donné des instruments qui visent à assurer pour tous et toutes la liberté et l'égalité dans le respect de la différence. Nous devons être vigilants et vigilantes et s'assurer de leur application.

Nous devons éduquer les jeunes des écoles et de la rue. Les syndicats doivent s'impliquer dans la lutte contre les préjugés aussi bien socialement que dans le cadre des négociations de conventions collectives (ex : la reconnaissance des couples gais et lesbiennes).

L'éducation par la conscientisation représente la force par laquelle nous pourrions contrer les organisations néo-nazies et leurs développements.

L'assemblée générale de la Ligue des Droits et Libertés de l'Estrie a adopté le plan d'intervention qui suit :

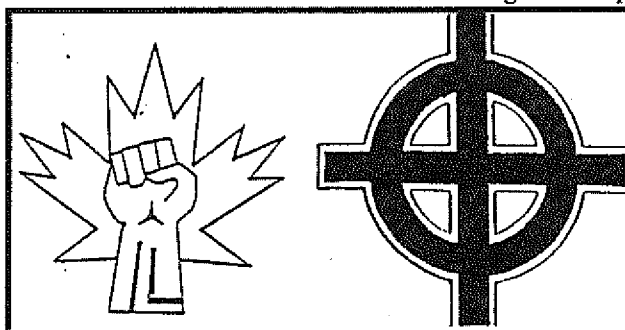
- Poursuivre le travail de recherche afin de raffiner notre expertise ;
- Sensibiliser la population sur l'existence et la montée du phénomène néo-nazi ;
- Organiser des sessions de formation auprès des intervenants et intervenantes, des jeunes et de la population en général ;
- Travailler en concertation avec les autres organisations régionales qui interviennent sur ce dossier ;
- Élaborer un plan d'action régional demandant aux gouvernements de mettre en place des politiques non discriminatoires.

Suite à des informations circulant

dans les milieux anti-fasciste qu'un rassemblement d'extrême-droite aurait lieu dans la région de Sherbrooke, la Ligue des Droits et Libertés (section Estrie) en collaboration avec la Table de Concertation Jeunesse de l'Estrie et le Regroupement Autonome des Jeunes décida d'organiser une assemblée publique pour informer la population du danger de ces organisations. Cette assemblée publique eut lieu le lundi 3 septembre passé, une quarantaine de personnes y assistaient. Suite aux ateliers certaines suggestions furent élaborées pour contrer ces organisations.

Soyons alertes et réagissons aux gestes racistes.

*Claudine Auger
pour La Ligue des droits et libertés section Estrie
Informations : 567-7373*



L'assiette verte

Une coopérative de quartier dans le coup

L'année dernière, elle fêtait son 15e anniversaire couronnée d'un mérite coopératif pour sa gestion dynamique. Aujourd'hui, elle vient de terminer de réaménager ses locaux afin d'offrir une plus grande variété de produits, plus de confort et de qualité à ses clients. Oui, il s'agit bien de la coopérative d'aliments naturels La Grande Ruche.

L'Histoire de cette entreprise commence en 1974 alors que la coopérative d'aliments naturels «La Ruche de Sherbrooke» a vu le jour. En 1981, cette dernière fusionne avec la coop d'aliments naturels «Les Grandes Fourches» pour donner naissance à «La Grande Ruche» que l'on connaît aujourd'hui.



Cette coopérative se veut beaucoup plus qu'un simple marché d'aliments naturels. Elle contribue activement à sensibiliser la population aux actions à poser afin de conserver un équilibre physique et environnemental. Ainsi, elle dispose d'un système de recyclage de sacs, de verre, de papier et de carton. Elle publie un journal et met à la disposition de ses clients un centre de documentation où l'on retrouve de l'information sur des sujets d'actualité, tels que l'alimentation naturelle, la cuisine végétarienne, la culture biologique, les médecines alternatives, les produits biodégradables.

Dans le même ordre d'idée, la coop s'implique au sein de la communauté en embauchant et en formant des personnes en adaptation physique, sociale ou sous des travaux compensatoires.

En fait, la coop La Grande Ruche est bien plus qu'un magasin, c'est un endroit où l'humain et ses besoins sont privilégiés. Elle fournit un contexte de vie socio-économique exceptionnel. Tout cela contribue à son succès. Il y a 15 ans, on entendait peu parler des aliments naturels, c'est maintenant chose courante. Il y a fort à parier que dans 15 ans, les besoins économiques et sociaux actuels des gens auront trouvé réponse dans des formules qui s'apparenteront à ce qui est vécu à la coopérative La Grande Ruche.

Chantale Desjardins



grande ruche

marché d'aliments et de produits naturels

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7

(819) 562-9973

un choix
naturel

L'étudiante et l'étudiant

Une personne pauvre et de plus en plus endettée

Les étudiantes et étudiants représentent un pourcentage important de la population sherbrookoise, si on considère seulement le niveau post-secondaire (Cégep et université), c'est près de 20 000 personnes, soit 20% de la population. La majorité de celles-ci vivent avec un revenu fort modeste provenant en partie du régime d'aide financière du gouvernement. En 1990, le gouvernement a modifié le régime de prêts et bourses, augmentant le montant du prêt, au détriment de la bourse, et réduisant les sommes allouées pour le retour aux études. Ces modifications, et d'autres qui sont projetées, risquent de réduire l'accessibilité à l'éducation.

Contrairement aux habitudes, le ministère de l'éducation a décidé de devancer les échéances. En effet, même si tous les amendements du projet de réforme des prêts et bourses ne sont pas encore adoptés, le formulaire de déclaration de situation réelle envoyé aux étudiantes et étudiants cette année comprend plusieurs modifications suivant les idées émises dans le projet. Et même si le mouvement réclamait depuis longtemps une réforme du régime, il ne sera pas du tout satisfait de cet empressement qui risque d'imposer à la population étudiante une aide financière encore moins avantageuse que par le passé.

Non seulement M. Ryan, ministre de l'éducation a-t-il permis aux universités du Québec de hausser leurs frais de scolarité (hausse de 350\$ cette année et une autre hausse du même montant l'an prochain), mais il a aussi entrepris une réforme du régime d'aide financière (appelé communément régime des prêts et bourses) qui, contrairement aux promesses du ministre, ne propose pas de changements majeurs et maintient les principes de dépendance familiale et de contribution minimale de l'étudiante ou de l'étudiant qui ont été vertement dénoncés, particulièrement dans le mouvement étudiant.

Les modifications apportées au régime vise à considérer davantage les revenus de toute provenance de l'étudiante et de l'étudiant dans le calcul d'aide, réduisant le plus possible la contribution du gouvernement; on y augmente à nouveau le montant du prêt de plus de 100\$ passant à plus de 2 000\$ par année, et le ministre envisage de

réduire la période d'accessibilité à la bourse. Actuellement l'étudiante ou l'étudiant reçoit d'abord une allocation sous forme de prêt remboursable après ses études, puis de bourse si l'aide qui lui est accordée dépasse le montant du prêt maximum. Et le régime limite l'accessibilité à l'aide financière à 5 ans au collégial et à 5 ans au premier cycle universitaire. En d'autres termes, un bon nombre de personnes ayant droit à une aide financière ne reçoivent en fait qu'un prêt. Avec la réforme, qui n'est pas encore complétée, les bénéficiaires auront une période réduite d'accès à l'aide financière, ce qui représente une autre entrave à l'accessibilité à l'éducation. Avec la réforme, il sera impossible de terminer, par exemple, deux baccalauréats et plus difficile de faire un bacc. suivi d'un certificat d'enseignement au secondaire.

Les montants donnés par les prêts et bourses sont très en deçà du seuil de pauvreté canadien. La somme mensuelle allouée aux dépenses générales est l'équivalent du montant d'aide sociale..., mais l'étudiante ou l'étudiant doit en rembourser, une fois ses études terminées, en moyenne la moitié du montant total. Donc, la vie d'une étudiante ou d'un étudiant n'est pas nécessairement très rose, car elle ou il doit joindre les deux bouts avec des revenus

restreints qu'elle ou il doit administrer de façon judicieuse recevant son aide en deux ou trois versements sur dix mois... Comme on n'est jamais assuré du moment précis où arrivera cette aide et du montant qu'on recevra (si on le reçoit), il faut vivre avec l'angoisse du lendemain.

Guy La Rochelle

Nicaragua

La Contra licence !

Depuis le 30 juin 1988, les États-Unis compte 400 chômeurs de plus: les fonctionnaires civils de la Contra, basés à Miami, qui ont été licenciés comme de vulgaires travailleurs. En revanche, selon les déclarations du porte-parole de la Contra dans cette belle ville, Silvio Arguello Cardenal, les combattants n'ont pas encore reçu leur lettre de licenciement bien que l'entreprise soit largement en faillite. L'administration Reagan a fait savoir qu'elle allait essayer de demander quelques subventions pour ces malheureux tout en précisant qu'il n'y avait rien de sûr. Voilà où mènent les coupes sombres dans les budgets sociaux !

«Nos opérations en dehors du Nicaragua sont devenues sur-bureaucratiques, et il est largement temps de procéder à une restructuration», devait déclarer le même Arguello. Décidément, l'influence de Mikhaïl Gorbatchev et de sa perestroïka va se nicher dans les endroits les plus incongrus.

Parmi les malheureux employés injustement licenciés, nous trouvons des travailleurs de la publicité, la communication, les services sociaux, et l'aide religieuse. Ces derniers pourront toujours aller voir du côté de Monseigneur Lefebvre pour trouver de l'embauche.

En plus de la maison-mère de Miami, la Contra disposait de succursales à Washington et dans différents pays latino-américains, de même qu'en Espagne, Italie, France, Grande-Bretagne et Allemagne de l'Ouest. Le salaire annuel des employés civils était d'environ 12 000 dollars par an mais, soulignent ces derniers, ils n'ont pas reçu leur salaire du dernier mois. Les cinq «directeurs» de la Contra recevaient eux environ 75 000 dollars par an et disposaient en outre d'un compte illimité pour leurs faux-frais. De plus, ils sont payés, eux, directement par le gouvernement américain, si bien qu'ils ont reçu leur chèque de ce mois-ci, contrairement aux employés. Voilà qui prouve bien que sous toutes les latitudes, mieux vaut être en haut de l'échelle qu'en bas. Nous ignorons pour l'instant si ces victimes des restructurations capitalistes comptent engager une lutte contre leurs patrons. Si tel est le cas, nous vous tiendrons au courant.

Tiré de *Imprecor*, no. 270 du 18 juillet 1988.

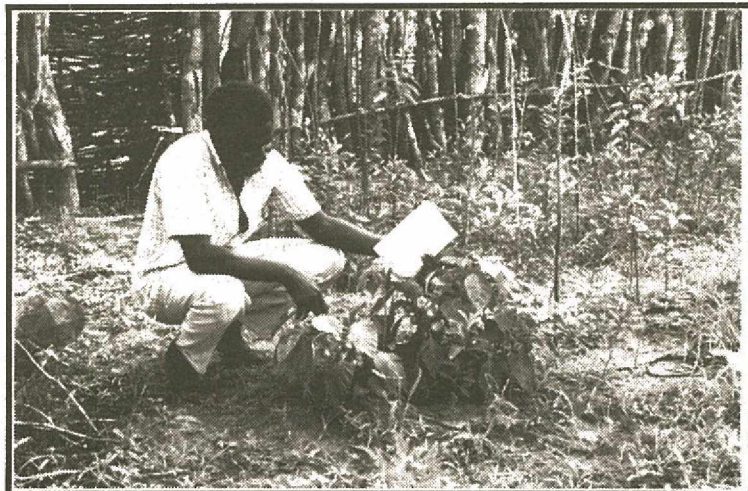
INTERNATIONAL

Bilan d'un séjour en terre africaine

Le Mali, le Burkina Faso et le Sénégal, trois pays que j'ai eu la chance de parcourir lors d'un récent séjour en terre africaine. Le but principal de ce voyage était d'effectuer l'évaluation de projets de développement. En effet, le Carrefour de solidarité internationale appuie présentement dans ces pays du Sahel, des projets en collaboration avec des partenaires estriens (Soeurs de la présentation de Marie, Association des villes jumelées de Granby, Pères Marianhill). J'avais également comme objectif d'établir des liens de partenariat entre le C.S.I. et de nouveaux organismes non-gouvernementaux. Par la même occasion, je devais superviser un groupe de 11 stagiaires québécois qui effectuaient un stage de 2 mois, au Mali, dans le cadre du Programme initiative jeunesse de l'ACDI.

Le type de projets que le C.S.I. appuie dans cette région du monde, va de la construction de centres d'alphabétisation jusqu'à l'irrigation des sols en passant par des projets d'épargne-crédit.

munautaire (ASRADEC), les jeunes, les personnes âgées et les femmes de Bagaya peuvent d'ores et déjà entrevoir un avenir plus prometteur. Cet exemple ne représente qu'un des impacts de ce projet sur la communauté de



nent l'organisme d'accueil, KILABO, partenaire du C.S.I. Ils et elles devaient participer aux activités quotidiennes des gens de la communauté, c'est-à-dire, travailler à la préparation des cultures, aux soins des animaux, etc. Pas toujours facile de passer des

bancs d'école aux bûches et aux pelles... sous un soleil de plomb (30 à 35 degrés celsius, parfois plus). Cette expérience a permis aux participants et participantes de mesurer l'importance que peut avoir un projet de développement pour de petites communautés afri-

caines. De plus, ils reviennent au Québec avec des images positives du peuple africain. Un peuple fier qui n'attend pas l'aide extérieure pour initier des projets de développement communautaire, mais qui se prend en charge pour assurer son avenir.

De retour au Québec, les jeunes peuvent présenter une autre facette des réalités africaines, beaucoup plus vraie à mon avis, que celles qui nous sont présentées quotidiennement sur nos réseaux de télévision. Le Carrefour de solidarité internationale croit qu'il est important que des jeunes puissent prendre part à ce type de séjour. D'une part, ils touchent du doigt les réalités des peuples du Sud, et d'autre part, ils peuvent contribuer à accroître la solidarité entre gens du Nord et du Sud.

Marco Labrie



Il est toujours intéressant de constater lors de ces missions d'évaluation, les réalisations et la motivation des populations impliquées dans ces projets. Examinons le projet d'irrigation des sols à Bagaya, un petit village situé au sud du Sénégal. Ce projet qui s'adresse principalement à la jeunesse de Bagaya a réussi à mobiliser la majeure partie de la population de cette petite communauté.

Les femmes et les personnes âgées du village s'intéressent de près au déroulement du projet. Pourquoi ? Parce que ce projet suscite chez eux l'espoir qu'un jour on pourra, entre autres, arrêter l'exode des jeunes vers la ville. Avant que ce projet ne se mette en branle, nombre de jeunes de Bagaya s'exilaient vers les villes, faute de travail et de perspectives d'avenir dans le village. Depuis la mise en œuvre de ce projet, on constate que des jeunes originaires de Bagaya, reviennent au village pour s'y installer, définitivement. Grâce à ce projet effectué en collaboration avec l'Association des jeunes de Bagaya et l'Association Sénégalaise de recherche et d'assistance pour le développement et com-

Bagaya. Bien sûr, je ne vous dirai pas qu'il n'y a pas d'autres obstacles à franchir avant d'atteindre tout les objectifs qui étaient fixés au départ. Par exemple, le problème de l'eau reste toujours présent, et ce, malgré qu'on ait creusé des puits pour l'irrigation des cultures maraîchères. Les puits creusés sont des puits traditionnels qui ne peuvent répondre aux besoins en eau pour les cultures et qui sont souvent portés à s'ensabler. De plus, on doit puiser l'eau à la chaudière dans ces puits qui ont une profondeur de plus de 20 mètres. La solution ??? Construire des puits bétonnés villageois, pour éliminer les problèmes d'ensablement, ainsi que d'installer une pompe manuelle afin de faciliter le puisage de l'eau.

Je ne pourrais pas compléter cet article sans parler du stage qui s'est déroulé au Mali en compagnie de 11 jeunes Québécois. Par ces stages, le Carrefour de solidarité internationale vise à permettre à des jeunes âgés entre 18 et 25 ans de vivre une expérience pratique dans les pays en développement. Le groupe de stagiaires qui a séjourné au Mali, a travaillé auprès de communautés rurales, dans lesquelles intervien-

Suisse vs Afrique du Sud

Les diamants bruts... se taillent en douce

L'impact des actions du mouvement anti-apartheid, qui a mené cette année une campagne dans 34 villes de Suisse au mois de juin, comme les effets indirects d'une certaine culture musicale (Johnny Clegg) ont suscité des questions parmi une couche de la population, plus spécifiquement dans la jeunesse.

Ainsi la direction d'une banque suisse, en l'occurrence la SBS, s'est trouvée contrainte de distribuer un tract à «Notre personnel du Siège et des succursales» où elle demande à ses employés «d'informer correctement (sic) un public très mal renseigné» sur les transactions diverses de la banque avec le pays de l'apartheid.

Les banques suisses jouent un rôle central pour garantir à l'Afrique du Sud la poursuite non seulement de ses ventes d'or, pour étayer un peu les prix, mais aussi pour que des solutions alternatives d'achat d'or n'apparaissent pas. Mais ce n'est qu'une des façons dont la grosse finance suisse aide l'Etat de l'apartheid.

Il existe d'autres formes d'aide des banques et de la Suisse à l'Afrique du Sud, certaines pouvant faire sensation. Au milieu de l'année 1987, les journaux financiers et les milieux bancaires s'inquiétaient de voir les exportations sud-africaines baisser en direction des pays de la CEE. Ils craignaient que les revenus sud-africains ne soient plus suffisants pour faire face au paiement de la dette ! Toujours le même souci.

Or, un quotidien financier sud-africain, Business Day, pour calmer le Gotha financier, démontre qu'une put significative de la baisse des exportations est due à une opération comptable. Laquelle ? Élémentaire. Une fraction de plus en plus importante des diamants bruts sud-africains sont, sur des livres

de comptes, et non pas physiquement, exportés en Suisse. De là (aussi sur les livres de comptes et non pas physiquement), ils sont réexportés vers Londres, la principale place de vente des diamants bruts. Toute l'opération est conduite par de Beers - avec la Consolidated Selling Organisation (CSO), qui possède des holdings dans les cantons de Lucerne (où le diamant se vend aussi) et de Zoug.

Autrement dit, la Suisse est le plus gros exportateur de diamants bruts vers la Grande-Bretagne, de janvier à septembre 1987, la Grande-Bretagne a importé pour 1,19 milliards de livres anglaises de diamants, dont 900 millions de Suisse. Pourtant, à notre connaissance, les mines de diamants ne sont pas nombreuses en Helvétie. Voici comment Business Day raconte cette gigantesque fraude : «Grâce à une transaction purement fictive (purement comptable), les diamants sont déclarés un produit d'exportation suisse, alors qu'ils sont acheminés directement vers la CSO et à Londres. En déclarant la Suisse comme pays d'origine, non seulement on voile l'origine des diamants, mesure que des porte-parole de l'industrie envisagent comme une protection contre toute sanction possible à l'encontre des diamants sud-africains, mais cela permet aussi aux sociétés (c'est-à-dire de Beers, ndlr) de jouir des lois fiscales suisses très accommodantes. Les sociétés étrangères passent des contrats fiscaux (des forfaits) à l'avance et le versement des impôts est sans rapport avec les gains effectifs.»

Un bel aveu... sous tous les aspects. Évidemment, de telles transactions nécessitent l'aide complice des banques. Voilà une information que la SBS pourra dorénavant transmettre à «notre personnel» !

Tiré de Inprecor, 18 juillet 1988

Le scandale du budget militaire 1990-1991

Accablé par un déficit et une dette accumulée sans précédent, le gouvernement fédéral déposait, en mars dernier, un des budgets les plus durs depuis plusieurs années. Des coupures importantes ont été imposées aux organisations de femmes et d'autochtones, au secteur du logement, au système de garderies et aux provinces, notamment pour la santé et l'enseignement post-secondaire. Pourtant, le budget de la Défense pour 1990-1991 est passé à 11,9 milliards de dollars, soit une augmentation de 665 millions, ou 5,8 % par rapport au budget précédent. En poussant les dépenses au-delà du seuil prévu pour l'inflation, on n'a même pas accepté l'idée d'un gel du budget militaire.

Aux États-Unis, où l'influence politique du complexe militaro-industriel a toujours été déterminante, on a quand même trouvé le moyen de réduire le budget de la Défense pour cette année. Ainsi le Président Bush a proposé une baisse des dépenses militaires de 2,1 % après inflation. Il est probable que le Congrès coupera encore davantage.

Entre 1980 et 1988, le budget de la Défense a fait un bond spectaculaire de 120 %, passant de 4 à 11 milliards de dollars. Le gouvernement canadien a justifié ces augmentations, qui ont souvent été effectuées aux dépens des programmes sociaux, en prétextant la menace soviétique. En entreprenant, dans les années 1980, un important programme de modernisation du matériel militaire, le Canada a choisi de suivre Ronald Reagan au fond de l'abîme.

Aujourd'hui, on prétend que la situation internationale ne s'est pas encore assez stabilisée pour justifier un virage dans la politique militaire canadienne. Le gouvernement agit donc comme si le mur de Berlin n'était pas tombé, comme si les bouleversements dans les pays de l'Est étaient purement cosmétiques et conjoncturels, et comme si les initiatives, les ententes et les négociations visant à réduire les armements, tant nucléaires que conventionnels, n'avaient pas eu lieu.

Non seulement la politique de défense demeure basée sur une vision dépassée des rapports de force planétaires, mais le Canada a raté une belle occasion de poser un geste en faveur de la paix mondiale. Heureusement que les Soviétiques sont sérieux dans leurs intentions de réduire les armements, parce qu'ils pourraient bien interpréter l'attitude adoptée jusqu'à maintenant par la plupart des pays de l'alliance occidentale, dont le Canada, comme un pied de nez et comme une manifestation

d'intransigeance menaçant leur propre sécurité. Comme d'habitude, le Canada attendra probablement d'obtenir la permission des Américains pour couper dans les dépenses militaires.

Dans le contexte de détente actuel, le coûteux programme de militarisation du Nord apparaît injustifié. De même, alors que le Pacte de Varsovie se désintègre et que les Soviétiques retirent leurs troupes d'Europe de l'Est, il est inacceptable de dépenser des sommes importantes pour le

maintien des Forces canadiennes en Europe. Officiellement, on affecte 1,26 milliard de dollars à cette mission. Mais, dans les faits, selon le général à la retraite, Leonard V. Johnson, on y consacre plus de 6 milliards (Globe and Mail, 10 avril 1990).

Est-il nécessaire de rappeler que les dépenses militaires, en plus d'empêcher le gouvernement de consacrer des ressources plus substantielles à des problèmes socio-économiques beaucoup plus fondamentaux, tels l'environnement, la

santé, l'éducation et la protection sociale, sont peu rentables au niveau économique. En effet, l'industrie militaire est instable, génère peu d'emplois en comparaison avec d'autres secteurs, crée des déséquilibres régionaux, produit peu de retombées technologiques dans le secteur civil, et demeure fortement dépendante des décisions américaines.

Ainsi, la prétention selon laquelle l'industrie civile tire bénéfice des technologies militaires constituée dans une large mesure un mythe. Les systèmes militaires évoluent depuis plusieurs années dans une direction qui tend à les isoler de plus en plus du marché civil, au plan technologique et au plan des caractéristiques de conception. D'une part, la technologie militaire est devenue plus complexe, plus so-

phistiquée, plus spécialisée et plus coûteuse, rendant difficiles les applications civiles. D'autre part, le secret qui, pour des raisons de «sécurité nationale», entoure la production et la recherche militaires, impose des contraintes aux transferts technologiques vers le civil.

Si on veut profiter des «bénéfices de la paix», il faudra être vigilant. Il est donc urgent d'entreprendre une révision complète de la politique de défense canadienne. Celle-ci ne peut être laissée au seul ministère de la Défense. Elle doit se faire publiquement et permettre une participation large de la population.

Yves Bélanger
et Pierre Fournier

Groupe de recherche sur l'industrie militaire et la reconversion (GRIMR)

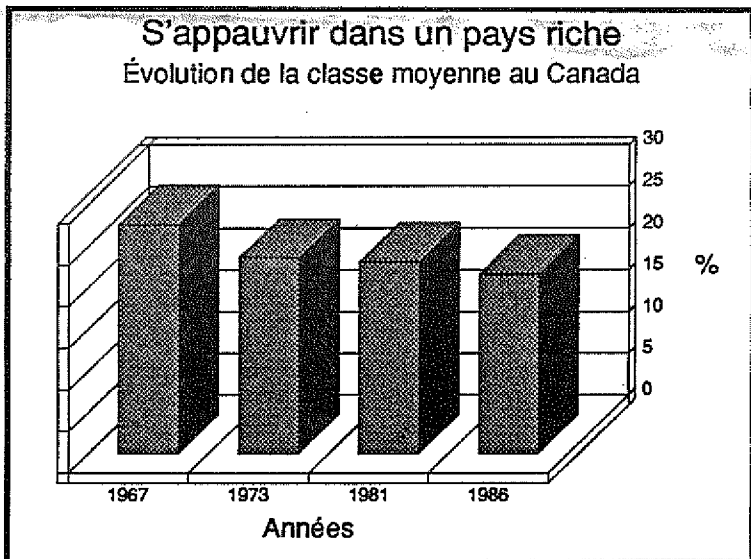
«La classe moyenne est en voie de disparition»

Nous assistons depuis 1980 à une érosion de la classe moyenne, tant au Québec qu'au Canada. C'est ce que révèle une étude récente du Conseil économique du Canada intitulée «L'emploi au futur, tertiarisation et polarisation».

«Nous avons observé qu'actuellement sept emplois sur dix sont dans le secteur des services, affirme Diane Bellemare qui a présidé les travaux du comité aviseur de cette recherche. Nous sommes donc dans une économie tertiaire. Et cette tendance se continue puisque sur dix emplois qui se créent actuellement, neuf sont dans les services. Nous avons aussi découvert une forte précarisation de l'emploi. La moitié des emplois qui se créent actuellement sont atypiques, en ce sens que ce ne sont pas des emplois permanents, à plein temps avec de bons avantages sociaux. Ce sont plutôt des emplois à temps partiel, peu payés et qui offrent peu de sécurité. Actuellement, 30 p. cent des emplois au Canada seraient de

cette forme-là. Ce qui est une grosse augmentation par rap-

cette enseignante en sciences économiques à l'UQAM. Il y



port au passé. Cette tendance, elle aussi, se poursuit». Et cette précarisation de la main-d'oeuvre touche tout le monde, tant les femmes que les hommes, peu importe leur âge. Cette tendance se manifeste dans les services et dans le secteur manufacturier, dans les secteurs publics et privés, partout.

La création de ces emplois atypiques a des effets sur la répartition des revenus. «Ainsi, depuis 1967, on assiste à la lente disparition de la classe moyenne, poursuit

en a une petite partie qui s'en va dans la classe riche et il y en a une grosse partie qui s'en va dans la classe pauvre. En 1986, 21,5 p. cent des personnes se situaient dans la classe intermédiaire comparativement à 26,8 p. cent en 1967, ce qui est significatif.»

Jusqu'à tout récemment toutefois, l'érosion des revenus des ménages était partiellement freinée par la redistribution opérée par les programmes sociaux. Mais comme plusieurs de ces programmes ont connu de nombreuses coupures et restric-

tions, on assiste à une accentuation du mouvement d'appauvrissement.

«Par ailleurs, poursuit Diane Bellemare, on a cru un certain temps que la tertiarisation de l'économie ferait en sorte de répartir plus équitablement les emplois entre les régions. Or, ce n'est pas ce qui se passe. Ce sont plutôt les villes, et même les grandes villes, qui sont avantagées au détriment des régions.

Pour tenter de renverser ces tendances qui mènent à l'appauvrissement d'une forte proportion de la population, il apparaît illusoire de croire qu'on pourra assurer un revenu minimum décent à tout le monde - par le biais des programmes sociaux - si on ne règle pas la question du chômage. Le Conseil économique du Canada commence d'ailleurs à reconnaître que le gouvernement devrait être plus interventionniste sur le marché du travail et tenir davantage compte des besoins de sécurité économique des gens.

Sources : Nouvelles CEQ
juin-juillet-août 1990

par Luc Allaire
et Richard Langlois

MOT MYSTÈRE

THÈME: RELATIONS INTERPERSONNELLES

MOT DE 6 LETTRES

par Mylène Boisvert

E	R	A	H	E	I	R	E	T	N	A	L	A	G	U
S	E	C	O	U	T	E	T	E	T	P	U	R	B	A
I	G	O	N	E	R	M	U	R	E	E	T	R	E	
H	E	M	N	R	I	E	P	M	G	N	E	N	R	B
C	T	P	E	E	A	T	S	E	N	G	D	E	E	E
N	O	A	T	I	P	I	O	A	A	N	D	R	E	
A	R	T	E	R	U	E	D	I	P	P	O	U	D	N
R	P	I	E	R	E	N	R	E	C	M	M	R	N	T
F	E	B	T	A	A	R	S	R	O	O	P	E	R	
A	M	L	U	B	M	T	E	M	O	C	E	C	T	E
C	A	E	A	P	E	U	R	E	S	N	E	P	N	G
E	L	T	E	I	L	R	A	I	S	O	N	N	E	E
H	I	I	B	I	S	E	D	O	N	N	E	E	E	N
R	N	P	R	E	T	E	N	T	I	O	N	M	L	T
N	O	I	S	S	U	C	S	I	D	R	E	G	A	R

A
Abandonner
Abrupte
Aider
Altruisme
Âme
Ange
Autre
Barrière
Bâtir
Beau
Beauté
Bise
Cerner
Compagne
Compatible
Composer
D
Discorde
Discussion
Dispute
Donnée
Duo
E
Ecoute
Entendre
Entregent
Être
F
Fâcher
Franchise
G
Galanterie
H
Honnête
M
Malin
Mariage
Monde
N
Noce
P
Penser
Personnel
Perte
Peur
Prétention
Protéger
Prudent
R
Rager
Raisonnée
Relais
S
Seul
T
Terme

Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide Juridique vous proposent d'être juge. Davant les faits exposés, essayez de deviner la décision d'un juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Les juges canadiens ont-ils le droit de voter à une élection fédérale ?

Faits :

On demande à la Cour fédérale de se prononcer sur le bien fondé de l'interdiction qui est faite aux juges de voter lors d'une élection fédérale. On prétend que cette interdiction prévue à l'article 14(d) de la Loi électorale du Canada violerait l'article 3 de la Charte Canadienne des droits et libertés qui prévoit que tout citoyen a le droit de vote.

Question :

Ce droit prévu à la Charte peut-il être restreint à l'égard des juges par une loi qui viserait à assurer la population que les juges sont politiquement impartiaux ?

Décision :

L'article de la loi qui prévoit que les juges ne peuvent voter aux élections fédérales est déclaré invalide parce qu'il va à l'encontre de la Charte.

Motifs :

La disposition légale qui empêche les juges de voter aux élections fédérales est déclarée inopérante parce qu'elle viole les droits démocratiques garantis par la Charte et qu'elle ne peut démontrer sa justification dans la société moderne d'aujourd'hui.

Micheline Plante
avocate

Histoire de fous II

Un petit garçon se leva un matin ensoleillé, il prit un bon déjeuner et partit pour l'école. Voilà l'histoire :

Il arrive à l'école en retard et le surveillant lui maudit une claque dans la figure. Un coup avoir manger la volée, il s'en va dans la classe. La maîtresse le regarde d'une paire d'yeux méchants et ordonna aux élèves de lui donner la volée de sa vie.

Le petit garçon se sauve. Passe de bord en bord du mur de la classe. Court dans le corridor. S'enfarge d'un bon explosif et entre dans la machine à liqueurs. Il se lève et regarde partout, il ne voit personne. Une cannette de liqueur roule vers le passage et les

jeunes «tough» courent vers lui. La chienne lui pogne.

Il court vers le secrétariat et s'arrête. La chienne est prise à son molet gauche. Il prend une chaise en fer et frappe sur la chienne. La chienne à moitié assemblée, le petit garçon entre dans un local.

Il se vire de bord et aperçoit un individu les deux pattes sur le bureau avec un joint dans la bouche. C'était le directeur. La peur en lui le passe de bord en bord d'la porte. La cloche sonne. Le principal gelé ben dur regarde la porte toute démolie en riant comme un défoncé.

Le petit garçon se cacha dans les toilettes des filles. Une fille le

surprit les culottes baissées. Elle le prit par le chignon du cou et le passa à travers le mur des toilettes. Il tombe du 10e étage. Après bien des efforts pour se relever, il courut vers sa maison où sa maman l'attendait avec surprise.

Le petit garçon raconta sa journée.

Sa maman ne le croyant pas, elle lui donne un coup de poing dans le ventre.

Le petit garçon, avec peine et misère à reprendre son souffle, s'en alla dans sa chambre en disant : «Une seconde de retard, c'est fou pour une journée dure et «tough». Bonne nuit...»

Jean Leclerc



Illustration Jean Leclerc

OBJECTIF 90: Trois Cent Soixante Mille Centraide!

Centraide
Estrie

1150, rue Belvédère Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 4C7
(819) 569-9281

Pour mieux vivre
ensemble!



Centraide Estrie est un organisme offrant à des groupes de citoyens et citoyennes des moyens pour s'entraider et pour améliorer leur milieu de vie.

C'est grâce à votre générosité, à votre engagement social que Centraide Estrie peut poursuivre son œuvre et permettre aux gens de chez-nous de MIEUX VIVRE ENSEMBLE!

MERCI

moi, je donne!

CAMPAGNE 90

Studio de graphisme Dyané Gagnon

Equipements de bureau
QWERT Inc.

985, Galt ouest, Sherbrooke
562-5079

Nous vous rappelons que nous réparons
louons et vendons des machines à écrire
calculatrices et des horloges de temps
Palmaster, Smith Corona
et Lathem

Exposition réalités et mythes africains

Jusqu'au 30 octobre prochain, le Carrefour de solidarité internationale présente une très belle exposition de photographies et d'œuvres d'art visuel à la Galerie d'art de la Caisse populaire Ste-Famille, à Fleurimont.

tidienne au Mali, au Sénégal et au Zimbabwe. «L'Afrique possède de grandes richesses. Les pays africains sont plus riches les uns que les autres. Riches de leur culture, riches de leur manière de voir, de penser, de travailler, de vivre et de sourire. Mes photos illustrent des scènes exté-

de l'épuisement, elles nous présentent des yeux radieux et généreux, des sourires communicatifs et chaleureux, des visages lumineux et beaux, gravés éternellement sur le papier et dans ma mémoire».

Toujours dans le cadre du programme Vivre à l'heure de l'Afrique, le Carrefour de solidarité internationale aura le privilège de recevoir, du 9 au 14 octobre prochain, la visite de Monsieur Malick Koreissi, peintre malien. Diplômé de l'Institut national des Arts du Mali, M. Koreissi exposera ses peintures à deux endroits. Certaines de ses œuvres seront présentées au Salon du livre de l'Estrie dans le kiosque aménagé par le CSI alors que les autres seront accrochées à la Salle René-Dumont située au 555 de la rue Short, Sherbrooke.

Intitulée Peintures sur l'Unité africaine, cette exposi-

À l'encre sèche

Avec l'avènement de l'ère technologique et informatique basée sur l'audio-visuel, la lecture a perdu beaucoup d'intérêt chez la population. Pourtant, une récente étude du Ministère des Affaires Culturelles nous permet de croire que le plancher a été atteint et que la situation semble s'améliorer.

Position de la lecture

L'étude s'intitulant «Les comportements des québécois en matière d'activités culturelles de loisir 1989» nous indique que la lecture demeure l'activité préférée de 35% de la population et ce, au deuxième rang, après tout ce qui touche la bonne forme physique, au plein air et au sport.

Plus de 58% des personnes interrogées ont déclaré avoir acheté des livres depuis un an et 59,5% disent se rendre régulièrement en bibliothèques et en librairies (du moins dans les régions mieux équipées en ces domaines. Il n'est donc pas étonnant d'apprendre que chaque québécois-e achète, en moyenne, 13 livres par année et qu'un foyer sur deux possède un rayon de plus de cent (100) livres.

Lire quoi ?

Dans plus de 77% des cas, les québécois et québécoises continuent de favoriser la lecture des journaux alors que les magazines viennent au deuxième rang suivi par les romans et les ouvrages généraux. Ce qui devient encourageant, c'est de constater que la lecture s'est accrue, entre 1984 et 1989, de 5% pour les journaux, 3% pour les magazines et 2% pour les livres. Malgré cela, plus de 13% des gens ont avoué ne jamais, ou presque, lire de journaux, de revues ou de livres et ce, sans compter les personnes analphabètes.

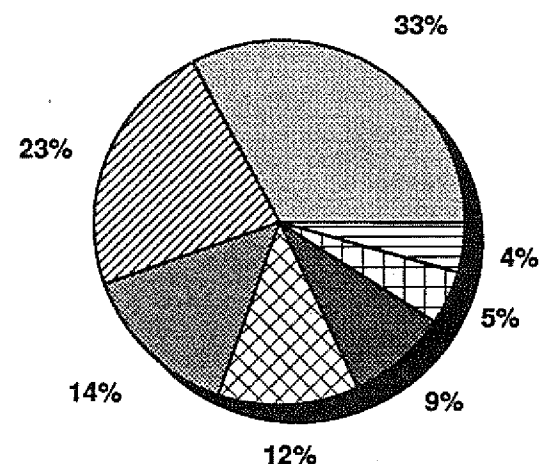
Concernant les magazines, le tableau ci-contre nous indique une nette préférence des gens interrogés pour les magazines touchant l'actualité et la politique.

Et si la lecture devrait nous permettre de mieux se connaître et connaître notre entourage social, économique, politique et culturel, nous sommes en droit de nous questionner sur le contrôle effectif que quelques compagnies exercent sur les différentes lectures qui nous sont offertes. Pourtant leur influence sur notre vision du monde n'est certes pas à négliger.

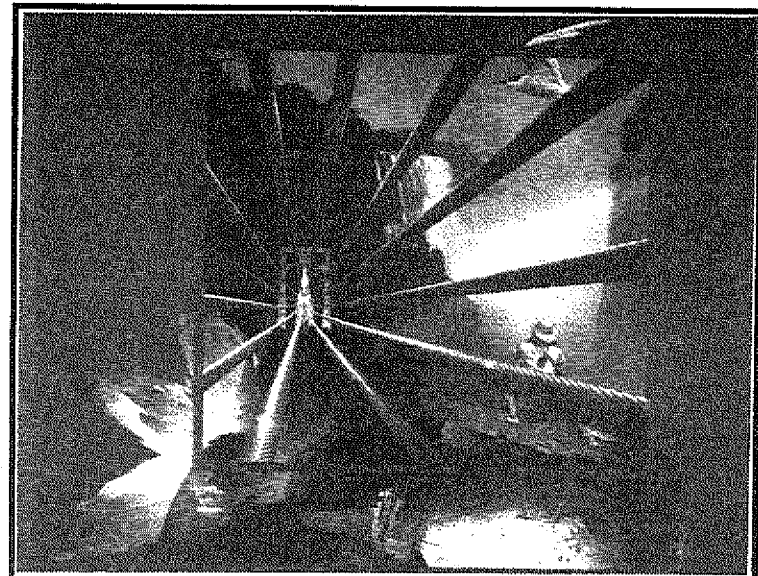
Malgré tout, l'augmentation des habitudes de lecture devrait nous réjouir, particulièrement en cette année d'alphabétisation.

Normand Gilbert

Principales catégories de magazines lus par les québécois-e-s



- ☐ Actualités et politiques
- ☐ Mode
- ☐ Sport
- ☐ Technique, sciences et professionnelles
- ☐ Affaires et finances
- ☐ Cuisine et gastronomie
- ☐ Humour et bande dessinée



Intitulée Réalités et mythes africains, cette exposition regroupe une série de photomontages de l'artiste sherbrookoise Richard Grenier et des photographies prises en Afrique par Denis Marchand.

«J'ai voulu, à travers ces photomontages, illustrer ma vision personnelle de l'Afrique et ils expriment bien, je crois, les préjugés, les stéréotypes et les mythes que l'on ressent souvent lorsqu'on parle de l'Afrique. Je pense sans prétention, que mes œuvres sont l'expression du mythe et de la réalité africaine».

Pour sa part, Denis Marchand présente une série de portraits illustrant la vie quo-

niantes pour les femmes et les enfants, comme par exemple, le broyage de noix



Photo Denis Marchand

de karité ou le transport du bois de chauffage sur la tête. Mais au-delà de la fatigue et

tion est un mélange de toiles peintes et d'extraits de déclarations et d'écrits de leaders africains. L'objectif de cette activité est de favoriser une meilleure compréhension de l'Afrique en situant son développement dans une perspective globale. Représentant de cette jeunesse africaine qui s'est nourrie à l'idéal de l'unité du continent, Malick Koreissi commentera ses tableaux. Il sera présent en permanence au Salon du livre de l'Estrie.

Denis Marchand

Recherchons équi-piers et équi-pières

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture) sont invités à nous faire parvenir de leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! 821-2270

ON S'PREND EN CHARGE

Supplément spécial dixième anniversaire de la TROVEPE

Septembre 1990

Dix ans de la TROVEPE, quelques témoignages!

Pour connaître le visage humain de l'histoire de la Trovepe, nous avons rencontré deux personnes qui ont milité à la Trovepe et qui sont encore impliqués dans des groupes populaires. Roch Lafrance est actuellement permanent au Comité des travailleuses et travailleurs accidenté de l'Estrie (CTTAE), il a été impliqué à la Trovepe dès 1982. Claude Sévigny est animateur communautaire, il a longtemps été associé à différents groupes populaires, dont l'ACEF de l'Estrie, il s'est joint à la Trovepe en 82-83.

Roch Lafrance est arrivé à la Trovepe par hasard, diplômé de Service social de l'Université de Sherbrooke, il travaillait en 1981 à la mise sur pied d'une maison de jeunes. Fatigué des débats sans fin, il prend une année sabbatique et appelle à la Ligue des droits et libertés pour s'y impliquer, bénévolement. Très rapidement, on l'invite à participer à un colloque sur l'éducation populaire à la suite duquel il a participé à une démarche régionale collective pour créer une grille d'analyse et d'adhésion à la Trovepe.

Claude Sévigny, de son côté, travaillait à la télévision communautaire de Thetford Mines où il militait aussi à l'ACEF. Il est déménagé à Sherbrooke pour participer à Inter-média. Son premier contact concret avec la Trovepe a été sa participation aux rencontres d'évaluation des pratiques d'éducation populaire, la grille dont nous a parlé Roch. Puis il a été engagé comme permanent en 1983 dans le cadre de la préparation d'un théâtre-forum pour le colloque «Pouvoir en jeu». Accidentellement, Claude a aussi participé en 1980 au colloque de fondation de la Trovepe comme animateur.

Conception de l'éducation populaire



Claude Sévigny

Roch et Claude avaient déjà leur conception de l'éducation populaire autonome avant de militer à la Trovepe. Roch a étudié en service social et a participé à la fondation d'une association de locataires de HLM, il avait donc développé une conception de base de l'éducation populaire. Pour lui, donc l'éducation populaire représentait un projet éducatif s'adressant à la base, s'adressant aux gens du milieu populaire, mais cette formation prenait la forme de cours et non d'apprentissage dans l'action. À partir du colloque, il a pris conscience d'une autre conception. Claude avait un tout autre point de vue. Il parlait d'un concept partant de la conscientisation à la prise de conscience allant vers un changement de la société. Son travail parlait des luttes, des conflits ouvriers. Mais il considère qu'à Sherbrooke, la conception est plus intellectuelle qu'à Thetford Mines, où le

terme même d'éducation populaire autonome revêt une perception intellectuelle.

Roch et Claude se sont impliqués à la Trovepe un peu dans la même conjoncture politique. Ils avaient tous deux acquis une connaissance politique à travers des luttes et les rapports avec les groupes politiques de gauche. Au début des années 80, nous disent-ils, c'est l'après-référendum, une vive désillusion politique autant à cause de la victoire du non, qu'à cause des politiques anti-ouvrières mises de l'avant par le Parti québécois. Plusieurs partis politiques de gauche ont disparu et la militance dans les groupes populaires commençait à baisser. Selon Roch, toutefois, ça bougeait beaucoup dans les groupes, surtout si on compare avec aujourd'hui, il y avait beaucoup de comités autour des groupes populaires.

Dossier prioritaire: financement

Au début des années 80, les dossiers prioritaires étaient le financement des groupes, évidemment, la reconnaissance des groupes, le rapprochement des groupes entre eux, la définition de l'éducation populaire autonome et l'orientation de la Trovepe, Roch et Claude sont unanimes à ce sujet. La

SOMMAIRE	
Historique	p. 2
Conjoncture	p. 3
Pratiques originales	p. 4
Impact sur le mouvement	p. 4-5
Conditions de travail	p. 6
Place des femmes	p. 6
Financement	p. 7
Définition de l'EPA	p. 8
Groupes membres de la Trovepe	p. 8

Trovepe organisait des dîner-rencontres, des soirées pour aider à rapprocher les groupes tout en leur permettant de partager leurs pratiques d'éducation populaire et pour discuter de l'orientation de la Table. On a aussi discuté longuement de la redéfinition de la structure de la Trovepe, de l'évaluation des groupes membres ou qui veulent le devenir. Claude dit qu'il y avait une



Roch Lafrance

volonté de rejoindre la population, de faire connaître l'éducation populaire dans la population. Roch rappelle deux projets de la Trovepe, qui visait aussi à rapprocher les groupes et à se donner des outils collectifs: l'acquisition d'une maison communautaire et la mise sur pied d'un centre de documentation populaire.

La Trovepe aujourd'hui

Mais aujourd'hui, avons-nous encore besoins de la Trovepe? Tous deux disent oui, la Trovepe doit continuer son travail de représentation et d'unification des groupes face au gouvernement. Toutefois Roch croit que la Trovepe devrait devenir à travers le Mépacq une organisation nationale de défense des groupes au niveau politique et économique, mettant de l'avant les revendications concernant les conditions de vie des groupes. Selon lui, la Trovepe a pris un fonctionnement de service face aux groupes ce qui en réduit l'efficacité. De son côté, Claude dit que la Trovepe devrait voir à faire du support auprès des groupes. Il souligne que plusieurs groupes ne recevant pas ou peu de financement de la part du programme de soutien à l'éducation populaire ne voient pas la nécessité d'adhérer à la Trovepe, surtout qu'ils n'y voient aucun intérêt. Pour lui, donc, la Trovepe devrait développer un volet support aux groupes, mais il comprend que les moyens financiers manquent pour assumer un tel service.



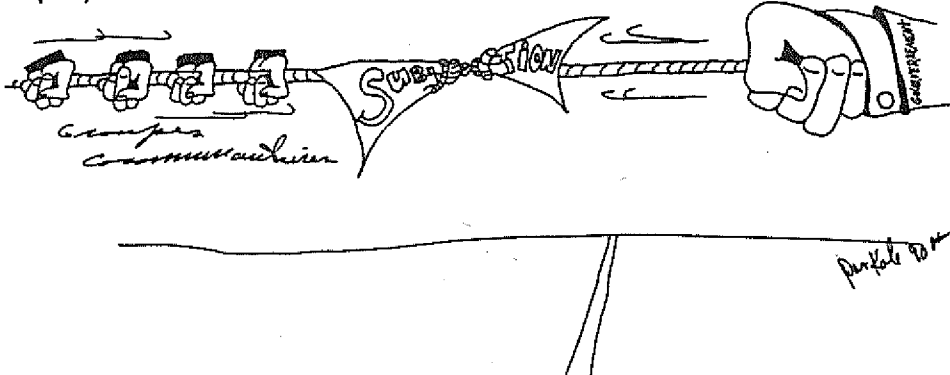
La courte histoire de longues luttes ou Si la Trovepe m'était contée

il y a quinze ans, une douzaine d'organisations volontaires d'éducation populaire (OVEP) de la région se regroupaient afin d'augmenter leur rapport de force face au gouvernement et d'échanger sur leurs pratiques. La question du sous-financement des groupes populaires était alors au centre de leurs préoccupations. Aujourd'hui, les choses ont à la fois beaucoup et peu changé.

Fondation

Si à la fondation, les groupes se donnaient pour mandat de forcer le gouvernement à leur fournir un financement décent dans des délais raisonnables, rapidement, la question des pratiques d'éducation populaire autonome allait se poser. La lutte pour un financement adéquat s'est poursuivie tout au long de l'histoire de la Trovepe, membre du MÉPACQ, elle a participé à divers moyens de pression (occupation, manifestation, rencontre avec le Ministre, etc). De même, la Trovepe n'a jamais cessé de s'interroger sur sa définition de l'éducation populaire autonome au cours de plusieurs colloques, de quelques sessions de formation et des

assemblées générales. Les dates majeures de ces remises en question sont les colloques de 1980 qui a conduit à l'incorporation de la Trovepe et à sa consolidation, et de 1984, qui nous a légué la définition de l'éducation populaire autonome que la Trovepe défend actuellement (voir p. 8).



Liens avec le mouvement syndical

Au fil des ans, la Trovepe a réussi à tisser des liens serrés avec le mouvement syndical, en se joignant, au début des années 1980, au comité intersyndical et populaire et, par la suite, à Solidarité populaire Estrie. Lors des fronts communs syndicaux de 1982 et 1989, et des activités du 1er mai, ces liens ont pris une certaine ampleur menant à une plus grande implication de la Trovepe dans l'organisation des activités an-

nuelles du premier mai, de la lutte contre la T.P.S. et contre le libre-échange.

Reconnaissance

Ces dernières années, les luttes pour une meilleure reconnaissance, un meilleur financement et l'acceptation de nouveaux groupes par le programme d'aide du gouvernement

populaire autonome; la Trovepe recueillera 29 lettres d'appui émanant de groupes et plus de 600 cartes postales. A la fin de 1987, ce sera «l'opération facture» consistant à envoyer à la Direction générale de l'éducation aux adultes (DGEA, organisme gérant le programme de financement

station, ligne de piquetage, spectacle) sur la reconnaissance des groupes populaires à laquelle participeront plus de 250 personnes d'une quarantaine de groupes. Ce qui est en jeu lors de cette mobilisation, c'est bien sûr le financement des groupes populaires, mais aussi la reconnaissance du travail accompli par les groupes d'éducation populaire autonome.

Le travail de coordination, de réflexion et de lutte amorcé par la Trovepe il y a quinze ans et poursuivi pendant cette période n'est pas près de se terminer. Il est à souhaiter que les groupes populaires aient toujours l'énergie de soutenir l'outil qu'est la Trovepe, outil que les groupes se sont donnés, pour répondre à des besoins toujours omniprésents.

ont repris le devant de la scène à la Trovepe. En 1987, le Mépacq lance la campagne carte postale sur le thème du manque de ressources financières des groupes d'éducation

populaires) le manque à gagner des groupes. En 1989, la Trovepe, à l'appel d'une large coalition, organise le 30 octobre une journée d'action (manife-

Qu'est-ce que la Trovepe?

La Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE) vous connaissez? C'est un organisme autonome, qui regroupe des groupes populaires de la région, des groupes qui font de l'éducation populaire autonome un de leur principal moyen d'intervention. La Trovepe rassemble 23 groupes, qui interviennent sur des sujets aussi variés que l'assurance-chômage, les garderies, la question femme, la santé mentale, les droits et libertés, le logement, etc. Partie, en 1975, d'une volonté de donner un rapport de force aux groupes de la région bénéficiant du programme OVEP (Organisme volontaire d'éducation populaire) en les regroupant, la Trovepe s'est très tôt donnée comme mission de promouvoir l'éducation populaire autonome, concept qu'elle a d'ailleurs participé à définir.

Depuis plus de dix ans, la Trovepe et ses organisations membres développent auprès et avec la population une dynamique de prise en charge, de conscientisation et de réflexion. Aujourd'hui, plus que jamais, l'éducation populaire autonome est une des données essentielles de l'action des groupes populaires de Sherbrooke. De plus, la Table a travaillé fort à rendre possible un regroupement national fort des tables régionales, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ).

Au cours des années, la Trovepe a priorisé la problématique du sous-financement des groupes populaires dans ses actions publiques. En 1988, des centaines de cartes postales ont été envoyées au Ministre responsable demandant des fonds suffisants pour permettre aux groupes de répondre aux besoins de la population. En 1989, une campagne nationale sur le thème «Nous reconnaissez-vous?» pre-

naît la forme d'une journée de grève des groupes populaires et communautaires, de visites aux édifices gouvernementaux et aux député-e-s et d'un spectacle de Richard Desjardins. Cette année encore, il faut s'attendre à ce que la Trovepe aille de l'avant avec ses revendications pour un meilleur financement.

Finalement, la Trovepe, c'est un organisme contrôlé entièrement par ses groupes membres, qui fait de la formation une de ses activités importantes auprès des intervenantes et intervenants des groupes populaires. Tout cela, pour que vous soyez mieux défendus, mieux aidés et mieux appuyés quand vous avez un problème de chômage, d'aide sociale, de logement, de santé et sécurité au travail (etc) à régler. La Trovepe réside au 187 Laurier, local 314, n'hésitez surtout pas à venir nous voir ou à nous appeler au 566-2727.



«On s'prend en charge»

Est une réalisation spéciale de la Trovepe pour son dixième anniversaire.

Il est publié comme supplément spécial par le Journal Entrée Libre. Il est tiré à 15,000 copies dont 8,000 sont encartées dans le numéro de septembre du journal Entrée Libre.

Le contenu du journal a été produit sous la direction de Manon Ann Blanchard.

photocomposition: Guy La Rochelle

Impression: The Record

Dix ans de luttes, des victoires pour l'avenir

Qu'est-ce qu'un groupe populaire? Pourquoi existons-nous? Les groupes populaires sont-ils utiles et à qui? Les groupes populaires de tous les horizons sont des outils que se sont données des personnes comme vous et moi pour améliorer leurs conditions de vie. A l'heure où les gouvernements font des choix qui nous appauvrissent constamment (TPS, libre échange, réforme de l'aide sociale, réforme de l'assurance-chômage, etc), les groupes populaires cessent d'être simplement utiles pour devenir nécessaires.

Nécessaires les groupes de travailleuses et travailleurs accidenté-e-s, les groupes de chômeuses et chômeurs, les groupes d'assistées sociales et d'assistés sociaux, les groupes de femmes, le l'ACEF et tant d'autres? Bien sûr! Car ils sont l'occasion de défendre nos droits, d'intervenir collectivement sur nos conditions de vies, de travailler à changer, jour après jour, notre réalité. La personne assistée sociale qui récupère son chèque, la chômeuse qui récupère ses prestations, la femme battue qui trouve un secours efficace, le locataire qui gagne sa contestation de hausse de loyer sont facilement convaincu-e-s de l'utilité des groupes populaires. C'est là l'aspect le plus visible du travail que nous effectuons.

Mais nous ne sommes pas d'abord une ressource de défense. Nous sommes des organisations qui luttent pour une plus grande justice sociale. Dans nos interventions pour des changements dans les domaines du travail, du logement, des droits individuels, nous portons le projet d'une société différente, plus juste, plus égalitaire, où nous aurions plus de pouvoir sur nos vies, sur nos conditions de vies.

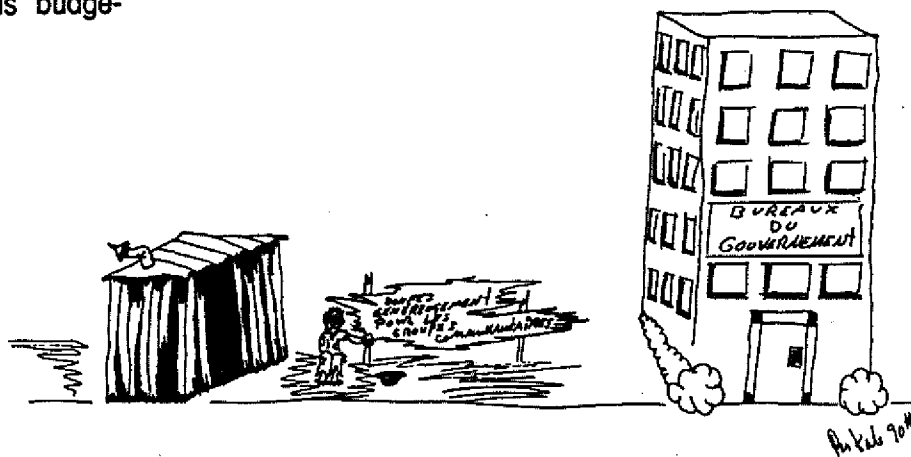
Pourtant, dans un contexte où le pouvoir attaque sur tous les plans (aide sociale, chômage, loi recriminalisant l'avortement, TPS, libre échange, etc), nous en sommes souvent réduits à prioriser la défense à notre volonté de changement social.

Car les temps sont durs. Nous vivons une époque de compressions budgétaires

et stagne pour l'instant, laissant présager une décroissance pour bientôt. La politique de taux d'intérêts élevés portée par la banque du Canada amène beaucoup d'individu-e-s et de petites entreprises à la faillite... Pendant ce temps, nos politiciennes et politiciens maintiennent que tout va très bien.

fermetures d'usine. C'est la faute aux femmes (massacre de la polytechnique), la faute aux immigrantes et immigrants (déportation des réfugié-e-s politiques), à la limite c'est la faute des autochtones, mais ce n'est jamais, au grand jamais la faute du gouvernement et de ses politiques économiques.

Les groupes populaires nous sont nécessaires. Non seulement pour défendre nos minces gains devant la voracité du pouvoir, mais parce qu'il devient urgent de penser, de réfléchir collectivement au projet de société qui nous est fondamentalement nécessaire si nous voulons que nos gains soient un jour des acquis.



taires pourtant conjugués à une croissance économique lors des sept dernières années. Le libéralisme économique bat son plein, mais les fruits de la reprise ne sont pas redistribués de façon équitable, causant un appauvrissement constant d'une partie de la population. Sous prétexte d'abaisser le déficit budgétaire, les gouvernements du Québec et du Canada sabrent dans les budgets des programmes sociaux. Pensons entre autres à la réforme de l'aide sociale (au provincial) et à la nouvelle loi sur l'assurance-chômage qui ont des conséquences directes sur des centaines de milliers de citoyennes et citoyens. De plus, la croissance économique connue lors des sept dernières années s'est arrêtée

Tout ne va pas très bien. Economiquement, socialement, politiquement, notre société est aux prises avec de graves problèmes. Et, pour ajouter l'insulte à l'injure, ce constat n'est pas nouveau. Rappelons-nous la récession économique du début des années 1980 et ses conséquences désastreuses sur les jeunes et les femmes, souvenons-nous des chèques mensuel d'aide sociale à 190 dollars pour les jeunes de moins de trente ans. La précarité de l'emploi, la pauvreté, favorisent la montée de l'intolérance, du racisme, chez les jeunes. Il faut trouver des boucs émissaires qui expliquent l'absence d'emploi pour les jeunes et même pour des moins jeunes qui subissent les

Nous

Des enfants qui essaient de grandir
Dans un monde qui s'écroule
Des enfants qui crient "liberté"
En sentant trop près le bruit des tambours

Ils ont dix-huit ans
Au fond du coeur la naïveté.
Ils ont vingt-cinq printemps
n'ont jamais touché aux fruits de l'été.
Ils ont plus de trente ans
Se sentent à l'automne de leur vie.

Un monde
Où on rit de celui qui s'oppose;
Un monde
Où le chant des oiseaux indispose.

Des enfants qui essaient de grandir
Quand les grands préparent la guerre...
Des enfants qui crient "liberté"
En silence
A l'unison des pas des soldats...



Le Syndicat
des Employés de l'Université de Sherbrooke

Longue vie à la TROVEPE

LOCAL 230, PAVILLON J.S. BOURQUE
2500, BOULEVARD UNIVERSITÉ
SHERBROOKE (QUÉBEC) J1K 2R1

(819) 821-7646

Auteur: Michel Héroux

L'éducation populaire autonome, pour qui, pourquoi?

Vous l'avez sans doute remarqué, ces temps-ci, les luttes du mouvement populaire sont très souvent défensives. Il s'agit de ne pas perdre les minces gains que nous avons obtenus au fil de longues années de luttes. Ces gains, le mouvement populaire et syndical a réussi à les arracher au pouvoir; jamais ils ne furent concédés spontanément. Nos victoires témoignent, encore et toujours de la combativité du mouvement populaire à les obtenir et à les défendre. Parce que l'histoire officielle ne dit pas souvent pourquoi les gouvernements ont mis sur pied tel ou tel service, nous voulons parler de nos «acquis» sociaux. Car ils sont là, ces services, ces lois, ces recours que nous avons gagnés, nous les utilisons couramment, mais nous ne savons pas qu'ils sont le résultat de luttes sociales importantes. Dans

des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, l'économie, la consommation, le travail ou l'environnement, nous trouvons trace des luttes qui ont permis d'améliorer notre quotidien à toutes et à tous.

Dans le domaine de l'éducation par exemple, le temps n'est pas loin où seuls accédaient à l'éducation supérieure les hommes de familles assez riches, anglophones de préférence. En effet, au début des années 1960, il n'y avait que trois universités francophones pour trois universités anglophones, alors que les francophones formaient 80% de la population. De même, avant la création des CEGEP, une infime minorité de femmes avaient accès aux études supérieures, alors qu'elles sont aujourd'hui à égalité avec les hommes si l'on considère les totaux des inscriptions

au CEGEP et à l'université. On ne peut nier le fait que la création des CEGEP et du réseau des universités du Québec a permis à bien des jeunes des couches populaires d'avoir accès à l'éducation post-secondaire. Ce sont les mouvements étudiants, syndicaux, de même que les groupes populaires qui ont revendiqué les premiers l'accès à l'éducation et la démocratisation de l'éducation, la création des CEGEP et d'un réseau d'universités francophones au Québec. Les mouvements populaires, entre autres les revendications et mobilisations de la campagne McGill français, forcèrent le gouvernement du Québec à répondre aux exigences populaires. Si la création du réseau des universités du Québec constitue un gain concret permettant aux québécoises et québécois francophones d'avoir accès

à l'éducation supérieure, le mouvement étudiant, par un large mouvement de grève en 1968, allait obtenir plus. L'une des revendications centrales du mouvement étudiant de l'époque, est le salaire étudiant. Sur la base de cette revendication, les étudiants et étudiantes obtiennent le gel des frais de scolarité (qui durera près de 22 ans) et un régime de prêts et bourses qui se bonifiera au gré des mobilisations.

Si on trace un bilan des gains obtenus en matière de démocratisation de l'éducation, on se rend compte qu'en terme d'accessibilité à l'éducation, les femmes en général et les jeunes du milieu défavorisé et de la classe moyenne sont les grand-e-s gagnant-e-s de la bataille. Toutefois le dégel des frais de scolarité, en vigueur dès l'automne 1990, remet fortement en question la démocratisation de l'accessibilité à l'éducation.



L'éducation populaire autonome, c'est aussi: la longue lutte de Donald Delage pour voir reconnue sa maladie professionnelle: l'asthme occupationnel. Travailleur dans un moulin de planage depuis 1974, il développe cette maladie à un point tel que sa vie est mise en danger. En 1981, il doit cesser de travailler. Le 17 avril 1983, la CSST cesse de l'indemniser. Donald se retrouve sur l'aide sociale. Au Comité des travailleurs et des travailleuses accidenté-e-s de l'Estrie (CTTAE), on l'aide à se battre contre la CSST. Par deux fois, il est rebuté par le comité de révision, qui écoute l'avis du médecin de la CSST plutôt que de son médecin. C'est son recours à la commission des affaires sociales qui débloque le dossier. Quelques jours avant l'audition, la CSST offre à M. Delage un règlement hors cours considérant son invalidité à 75%. Cette entente, Donald l'accepte. La CSST devra lui verser 1876.91 \$ par mois, rétroactif au 17 avril 1983. La victoire de Donald, en mars 1990, est un bel exemple de prise en charge. Aujourd'hui, il s'implique bénévolement quotidiennement au CTTAE, et soutient d'autres travailleuses et travailleurs accidenté-e-s dans leurs démêlés avec la CSST.



L'éducation populaire autonome, c'est aussi: Le CALCACS qui organise chaque automne des activités de sensibilisation contre la violence faite aux femmes sous le thème "la rue, la nuit, femmes sans peur". Les femmes se regroupent pour mieux connaître les diverses facettes de la violence qu'elles subissent (harcèlement sexuel, agression sexuelle, inceste, etc). Elles partagent aussi des moyens de contrer cette réalité. Tout au long de l'année, les femmes victimes de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle ou d'inceste peuvent trouver du soutien au CALCACS.

Mouvement des femmes: mais que veulent-elles?

Nous savons que nous devons le droit de vote des femmes aux suffragettes canadiennes et québécoises, qui, des années 1920 à 1949 se sont battues au niveau fédéral et provincial pour que le droit de vote des femmes soit accepté et reconnu. Au début des années 1970, le Québec, comme l'ensemble des sociétés occidentales, fait face à l'émergence d'un mouvement féministe fort, radical, cosmopolite et extrêmement actif. Le féminisme des années soixante-dix est différent de celui des suffragettes parce qu'il ne réclame pas uniquement l'égalité des droits sociaux et économiques, mais se penche sur la condition spécifique des femmes et en tire des revendications centrales visant à remettre en cause un système basé sur l'oppression des femmes par les hommes: le patriarcat. Les revendications centrales tournent autour du contrôle des femmes sur leur corps (avortement, auto-santé, contraception), du refus de la violence et de la domination sexuelle, et du refus du rôle traditionnel de mère au foyer.

Dans cette foulée, les groupes de femmes, souvent appuyés par les groupes populaires et le mouvement syndical, ont obtenu, de luttes en luttes, de nombreuses mesures favorisant les femmes. Le congé de maternité et le droit à la contraception sont des exemples de «gains» obtenus par les pressions conjuguées des

différentes organisations. Toujours au début des années 1970, malgré une loi criminalisant l'avortement, dans le contexte des poursuites au docteur Morgentaler, un important mouvement de solidarité se crée, et le Centre de santé des femmes de Montréal ouvre un service d'avortement. Ce sont les pressions, les actions des groupes de femmes, du mouvement syndical et populaire qui menèrent au retrait des poursuites contre le docteur Morgentaler et à l'ouverture, en 1979, des cliniques Lazure dans les hôpitaux et les CLSC.

Les garderies sont aussi un des grands «acquis» du mouvement des femmes, appuyé fortement par les mouvements populaires et syndicaux. La mise sur pied des garderies, puis leur financement par l'état, est l'une des grandes luttes des années 1970, lutte qui se poursuit encore, les places disponibles en garderie étant nettement insuffisantes. La coalition des forces du mouvement des femmes et des mouvements populaires et syndicaux a mené au financement de bien des initiatives créatrices. Les Centres de santé des femmes, les Centres de femmes, les Centres d'aide pour femmes violentées ou pour femmes victimes d'agression sexuelle sont autant de services indispensables que le gouvernement a été contraint de financer suite aux pressions populaires.

Luttes économiques, quand l'état s'engage...

Nous sommes au seuil d'une nouvelle récession économique. Tout démontre qu'après sept ans de relance, le fossé entre les pauvres et les riches, loin de se combler, s'élargit. S'il est un secteur où la majorité de la population a l'impression que nous avons perdu plus que partout ailleurs, c'est bien sur le terrain des luttes économiques. C'est pourquoi il est important, voire mobilisant, de rappeler nos grandes victoires en ce domaine. Saviez-vous que l'assurance-chômage, l'aide sociale, les pensions de vieillesse sont le résultat de luttes populaires?

Prenons l'assurance-chômage par exemple, lorsqu'elle fut instaurée, au début de la deuxième guerre mondiale, il y a déjà longtemps que les syndicats la réclamaient. Au tout début, l'assurance-chômage ne couvrait qu'un nombre restreint de travailleurs (ceux qui avaient travaillé 180 jours depuis plus d'un an) et ne couvrait pas les femmes mariées dans les deux ans suivant le ma-

riage. Le mouvement syndical, de mobilisations en mobilisations, réussit à obtenir de nombreuses bonifications au régime.

L'aide sociale, pour sa part, a ses racines dans les programmes d'aides aux indigents et aux mères nécessiteuses des années 1940. Les critères d'attribution de l'aide financière tournaient alors autour des notions d'aptitude ou d'inaptitude au travail. Les personnes aptes n'obtenaient aucune aide. C'est le mouvement syndical et populaire, encore, qui obtint après de nombreuses luttes, l'universalité du programme pour toutes les personnes sans revenus, et la couverture de l'ensemble des frais de subsistance par l'état. En 1989, l'état québécois a réintroduit les notions d'aptitude et d'inaptitude au travail, de disponibilité et de non-disponibilité, et de dépendance et d'indépendance face aux parents. A la veille de la récession économique, ces mesures auront un effet important d'appauvrissement de la population québécoise.

Toujours dans les années 1940, les pressions populaires étaient importantes pour la mise sur pied d'un programme de pension universelles pour les personnes âgées. Encore une fois, l'état fédéral installe un programme qui accorde une aide sur la base de l'aptitude ou de l'inaptitude au travail de la personne âgée. Mais rapidement, ce programme se révèle ingérable et le gouvernement, sous la poussée des pressions du mouvement syndical, doit instaurer un régime universel auquel le Québec refusera quelques temps de participer.



Au

travail...

Le marché du travail, c'est la jungle. Heureusement que des lois et des règlements balisent la voracité de certains patrons, sinon la situation serait dans bien des cas, intenable. Imaginez que le salaire minimum n'existe pas, que le congé de maternité et le retrait préventif n'existent pas, bref que toutes les lois sur la santé et la sécurité au travail de même que celles des normes minimales de travail n'existent pas. Vous le devinez sûrement, ces lois ne sont pas là grâce à la générosité de l'état fédéral et de l'état provincial, mais sont bien la conséquence des batailles que le mouvement syndical, principalement, a menées pour leur obtention. Bien sûr, ces lois sont loin d'être parfaites. Mais elles assurent aux travailleuses et travailleurs une certaine qualité de vie, une certaine sécurité.

Le seul fait que l'employé-e puisse y avoir recours a un effet dissuasif sur bien des patrons abusifs. Trop de travailleuses et de travailleurs sont morts ou ont vu leur santé dangereusement compromise à cause de conditions de travail dangereuses. Les luttes pour le droit à la syndicalisation et les batailles pour de meilleures conditions de travail sont elles aussi tributaires de bien des blessés et de quelques mort-e-s. Nous ne nous passerions plus des normes minimales de travail et de la CSST.

Pourtant, les gouvernements provincial et fédéral tendent à amenuiser l'effet de ces lois. En privatisant des compagnies nationales, en portant atteinte au droit de grève, en amollissant la loi anti-scab, les gouvernements portent atteinte au seul droit que les travailleuses et travailleurs aient jamais détenu, celui de se défendre contre le patronat vorace. Les stages en milieu de travail ou les projets PAIE dans les milieux de travail pour les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale créent une catégorie de travailleuses et travailleurs sous-traitée et sous-payée (souvent sous le salaire minimum) qui font pression à la baisse sur les normes minimales de travail. Il faut surveiller le pouvoir de près si l'on ne veut pas voir nos «acquis» nous échapper.

Ici et là

Nous ne pouvons pas faire le tour de tout ce qui, dans notre société, prend sa source dans la volonté et les luttes des mouvements populaires, féministes et syndical. Donnons encore comme exemple les lois sur l'environnement, la création de coopératives, l'aide-juridique, le bail et la régie du logement, l'office de la protection du consommateur, le droit à la syndicalisation, la commission des droits et libertés, le droit au divorce, l'universalité du droit de vote pour tous et toutes au municipal, etc.

Vous "SANTÉ" vous mieux?

Vous êtes malade? Vous n'avez qu'à vous rendre à la clinique médicale la plus proche pour être soignés efficacement et gratuitement. Il n'y a pas si longtemps, il fallait payer pour les soins de santé et la grande majorité de la population n'en avait pas les moyens, à moins de disposer d'une assurance maladie, ce qui n'était pas à la portée de toutes les bourses. Les études comparatives au niveau de la santé de la population canadienne faites avant le début des années soixante, placent les québécoises et les québécois au bas de l'échelle. Les problèmes sanitaires et de pauvreté favorisaient les maladies pulmonaires comme la tuberculose et la pneumonie. Le taux de mortalité infantile était aussi très élevé. L'ensemble du mouvement populaire réclamait la création d'un régime de santé universel.

C'est à la fin des années soixante que le gouvernement du Québec se décide à agir sur la situation. Tout d'abord, ce sont les hôpitaux qui seront nationalisés, leur gestion étant retirée aux communautés religieuses pour être remise entre les mains de l'état. Tout le principe de l'assurance-maladie et des soins de santé gratuits sera instauré. Désormais, les familles à revenus moyens ou faibles ne se ruineront plus pour faire soigner leurs enfants, et les soins de santé seront accessibles à toutes et à tous. L'état de santé global de la population québécoise s'est considérablement amélioré et ce même si les facteurs de pauvreté augmentent les risques de mortalité infantile ou de faible poids chez les nouveau-nés. Ce phénomène est encore très présent dans les quartiers défavorisés des grandes villes québécoises.

Les soins de santé gratuits, la carte soleil, les médicaments remboursés aux populations à faible revenus (assistées sociales et assistés sociaux, étudiantes ou étudiants), nous ne pourrions pas nous en passer aujourd'hui. Mais c'est grâce aux multiples pressions du mouvement populaire que nous les avons obtenus. Il s'agit de ne pas l'oublier.

Ainsi, la mise sur pied des CLSC par le gouvernement du provincial à la fin des années 1970, reprend l'initiative de comités de citoyennes et citoyens qui, fin des années 60 début des années 1970, avaient fondé des cliniques de quartier auto-gérées, qui répondaient aux besoins exprimés par la population du quartier. Le rôle de ces cliniques dans la prévention et dans la mise sur pied de programmes de santé communautaire fut essentiel. La transformation d'un grand nombre de ces cliniques populaires en CLSC constituera, à moyen terme, une perte de pouvoir importante pour la population. Bref, la population aura de moins en moins de pouvoir réel et n'aura plus le pouvoir de déterminer les orientations des CLSC, qui seront déterminés, de fait, par les priorités budgétaires établies par le gouvernement.



L'éducation populaire autonome c'est aussi: Création théâtrale pour le 50e anniversaire du droit de vote des femmes. Angèle Séguin, animatrice en théâtre, et le théâtre du Sang Neuf ont préparé cette création en sollicitant les commentaires de 350 Estriennes. Puis, l'animatrice a réuni 17 de ces femmes qui ont accepté de relever le défi de monter pour une première fois sur les planches.



Carrefour de solidarité internationale

555, rue Short, Sherbrooke (Québec), J1H 2E6

Tél.: (819) 566-8595

Un centre de ressources au service de la population estrienne

- Sensibilisation aux réalités du Tiers-Monde
- Soutien à des projets de développement
- Stages de formation et de travail outre-mer

A travail égal...

Les conditions de travail dans les groupes populaires et communautaires font parties des sujets à prendre avec des pincettes. La situation des travailleurs et travailleuses demeure très précaire et intimement liée au soutien gouvernemental.

Poste: permanence

Une enquête effectuée par le MEPACQ (le Mouvement d'Éducation Populaire et d'Action Communautaire du Québec) auprès de 230 groupes populaires du Québec et parue en juin 1989, nous révèle que 72% de ceux-ci accordent moins de 50,000\$ au poste budgétaire "permanence" dont 22% moins de 10,000\$. De plus, on nous apprend que les budgets globaux de ces groupes ont diminué dans 25% des cas ou est demeuré stable pour 36% d'entre eux et ce, pour la période de 1984 à 1987. Compte-tenu de l'inflation, on peut donc affirmer que la majorité des groupes s'appauvrissent rapidement.

Autre constatation intéressante dans cette enquête, c'est le lien étroit entre le budget de l'organisme et le nombre de militant-e-s/bénévoles; plus le budget est appréciable, plus le nombre de personnes impliquées dans l'organisme est élevé. Ce fait s'explique en partie par la capacité de l'organisme à mieux encadrer, former et soutenir les militant-e-s/bénévoles. La stabilité et la référence que constitue une permanence à temps plein, vient solidifier le travail de l'organisme.

Ah les chanceux!

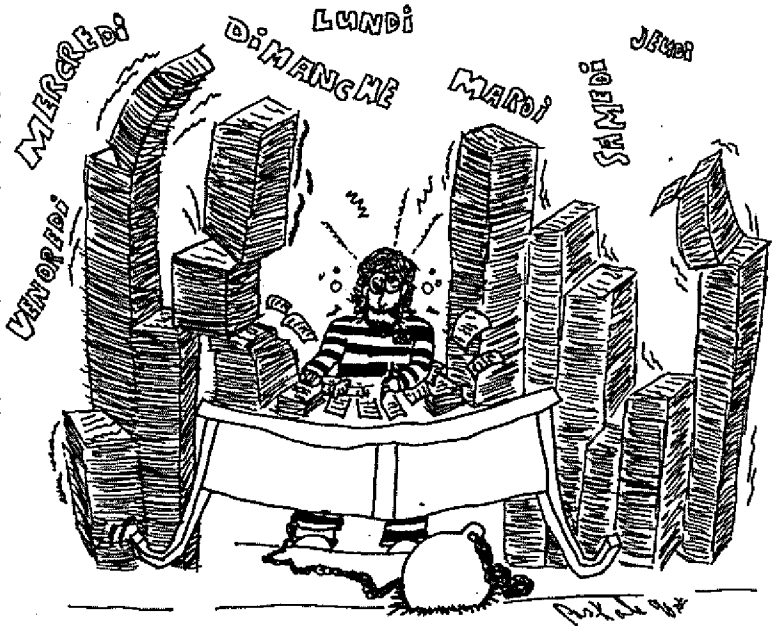
Pour plusieurs, le travail dans les groupes populaires et communautaires doit se baser principalement sur l'implication du plus grand nombre de personnes possible. Cependant, le bénévolat a ses limites et la présence de salarié-e-s s'avère un apport précieux et nécessaire.

Dans une récente enquête (1989) du Centre de formation populaire de Montréal auprès de 260 travailleurs

et travailleuses des groupes populaires, plusieurs aspects des conditions de travail des groupes y sont révélés. Ainsi, on y apprend que la moyenne salariale se situe à 338\$ par semaine contre 498\$ pour l'ensemble des salarié-e-s du Québec et de 534\$ à 917\$ pour une organisatrice communautaire dans un CLSC (ce qui peut s'apparenter avec le travail effectué dans certains groupes). Plus de 78% gagnent moins de 384\$ par semaine et ce, comptant tous les revenus; salaire, chômage, etc.

En ce qui concerne la "sécurité d'emploi", seulement 45% des personnes interrogées ont un emploi permanent à plein temps. Pour les salarié-e-s travaillant de jour, il leur arrive de travailler de soir ou de fin de semaine dans 85% des cas.

Enfin, soulignons que chaque salarié-e travaille en surtemps (régulièrement bénévolement) 7 heures par semaine en moyenne.



Comme nous pouvons le constater, tout n'est pas rose pour les personnes travaillant dans les groupes populaires. Une des seules façons d'améliorer substantiellement les conditions salariales et de travail de celles-ci est d'augmenter notre reconnaissance du public et du gouvernement et que cette reconnais-

sance se traduise par un soutien financier adéquat. L'importance et l'impact des groupes populaires et communautaires sur l'avancement de la société est largement démontré. Alors à quand notre tour?

La place des femmes dans les groupes populaires

Les groupes populaires sont souvent reconnus pour leurs discours portant des valeurs d'égalité sociale sur une foule de questions (racisme, question femme, droit au travail, etc.). Hélas, détrompons-nous! Les groupes populaires ne sont pas des paradis sur terre où l'ensemble des problèmes entre les hommes et les femmes ou entre les races seraient résolus par le seul fait d'un discours progressiste sur la question. La situation des femmes dans les groupes populaires est tout aussi problématique que dans l'ensemble de la société; elles y vivent la précarité d'emplois à de pauvres salaires, le sexisme (notamment dans la répartition des tâches) et ont de grandes difficultés à accéder aux postes de pouvoir.

Quelques chiffres...

En novembre 1985, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) publiait un rapport d'enquête sur la place des femmes dans les groupes populaires. L'enquête nationale révèle que le membership des groupes populaires est majoritairement formé par des femmes. Si elles sont majoritaires à la base, elles ne le sont pas pour autant dans les instances et les postes salariés. En fait, leur participation aux instances

décisionnelles est légèrement inférieure à celle des hommes. Et la situation se corse quant il s'agit de la permanence. "Parmi les groupes qui ont du personnel salarié, le pourcentage de ceux qui ont plus de 50% de femmes salariées à temps plein est plus élevé que le pourcentage des groupes qui ont plus de 50% d'hommes salariés à temps plein (64% contre 34%)". Elles sont plus nombreuses, certes, mais elles sont ghettoisées et moins bien payées que les hommes. On remarque que le pourcentage des femmes ayant un salaire très bas (moins de 10,000\$) est très supérieur à celui des hommes (15,2% contre 10,4% pour les temps plein, 19,6% contre 12,5% pour les projets spéciaux et 56,5% contre 37,5% des contractuel-le-s). De plus, le travail des femmes est concentré dans les ghettos d'emplois traditionnellement féminins. Ainsi, dans les groupes où les femmes sont majoritaires, elles sont coordinatrices (47,6%) ou secrétaires (14,3%), alors que les groupes composés majoritairement d'hommes affectent d'abord les femmes au secrétariat (21,4%), puis à l'information (21,4%) pour un maigre 10,7% à la coordination.

L'évolution du mouvement des femmes n'est pas sans avoir eu un impact important sur la Trovepe. Ainsi, entre 1975 et 1979, la Trovepe compte 44% d'hommes et 56% de femmes parmi les déléguées aux assemblées générales. Sur les instances, la situation se renverse; il y a 65% d'hommes pour 35% de femmes. Les hommes ont surtout accès aux postes de pouvoir (présidence, vice-présidence, etc.) alors que les femmes sont reléguées très souvent aux tâches techniques (secrétariat, trésorerie). Entre 1980 et 1984, le pourcentage des hommes monte à 56% et le pourcentage de femmes chute à 44% au niveau des déléguées et délégués d'assemblée générale. Sur les instances, la situation est sensiblement la même, soit 62% pour les hommes et 38% pour les femmes. La situation sur les instances reflète cependant la réalité de la participation des femmes dans les assemblées générales. Les hommes occupent 54% des postes alors que les femmes en couvrent 46%.

Les groupes populaires, c'est pas rose...

L'analyse de ces données nous éclaire sur deux as-

pects de la réalité des femmes dans les groupes populaires, tout d'abord, la situation des permanentes, puis la situation des bénévoles au sein de la Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (Trovepe) (regroupant une vingtaine de groupes populaires de Sherbrooke, cet organisme est révélateur de la situation d'une partie du mouvement populaire de la région). Il est évident que les femmes sont encore sous-payées et ghettoisées dans les organisations populaires, et qu'elles sont mi-

norisées dans les structures de représentation et de pouvoir. Elles acceptent souvent, au nom de la "cause" de se taire sur leurs conditions économiques précaires, sur la discrimination et le sexisme qu'elles peuvent vivre au sein de leur groupe d'appartenance. Mais il est évident que celles qui parlent, qui revendiquent, qui dénoncent, participent à faire évoluer leur situation spécifique dans le sens de l'égalité entre hommes et femmes.



Joyeux 10ième anniversaire à la TROVEPE

Janvier Cliche
PRÉSIDENT

180, rue Acadie
Sherbrooke, Qué.
J1H 2T3
819/563-6515

Dix ans de travail en éducation populaire autonome, ça se fête!



Association étudiante du Collège de Sherbrooke
475, rue Parc, Pav. 6,
local 21-104
Tél: 563-9122

Le financement de l'éducation populaire autonome: ... grandeurs et misères

Les gouvernements sont prompts à louer l'action des groupes populaires auprès des plus démunis, mais se font tirer l'oreille quand vient le temps de financer adéquatement ces organisations. L'éducation populaire autonome c'est bien beau, c'est bien utile, surtout quand ça ne coûte pas cher à l'état. Non seulement les gouvernements ne financent pas correctement les groupes, mais ils les obligent à présenter différents projets pour assurer leur survie. Les sources de financement récurrent, c'est-à-dire qui reviennent à tous les ans, sont rares et insuffisantes, et la principale d'entre elles, le programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA), ne finance pas le fonctionnement des groupes (locaux, téléphone, poste, déplacements, etc.).

En fait, la situation de sous-financement des groupes populaires ne date pas d'hier. On peut affirmer que c'est à reculons que le gouvernement du Québec, à la fin des années soixante, s'est engagé dans le financement d'organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP). Les groupes subventionnés ont connu

au cours des années 1970 une série de retards dans l'émission des chèques, de luttes pour un meilleur financement, suivies pendant la période du gouvernement péquiste, d'indexations, de coupures et de moratoires sur les accréditations. Depuis le début des années 1980, l'accès à des nouveaux groupes au programme a été bloqué (de 1984 à 1988) alors que les budgets sont gelés depuis 1988. En fait, les groupes populaires constituent un secteur d'intervention fort productif et très peu onéreux, dont les gouvernements, dans leur processus de désengagement, usent sans vergogne, leur refilant les personnes les plus touchées par la crise économique sans leur accorder les fonds nécessaires à un fonctionnement convenable.

Valeur économique

En fait, «quand on sait qu'au Canada le nombre de personnes travaillant sur une base rémunérée dans le secteur volontaire se situait entre 139,000 et 231,000 en 1980, soit 1.6% de tous les travailleurs-euses, alors que la valeur économique du bénévolat atteignait 3 milliards de dollars, l'on comprend qu'il

s'agit là d'enjeux majeurs pour un état qui cherche par tous les moyens à réduire le coût de ses engagements sociaux». C'est précisément ce désengagement qui motive les interventions et les motivations de la Trovepe et du ME-PACQ. Il ne s'agit pas pour les groupes de négocier leur dépendance à l'état, mais d'avoir accès à une juste part de la richesse collective.

Il s'agit pour les groupes populaires d'obtenir un financement stable, récurrent et indexé (augmentant selon le coût de la vie). Les activités régulières des groupes et leur fonctionnement devraient être subventionnés et le financement devrait permettre d'établir des conditions de travail décentes (salaires, sécurité, etc.). Les groupes devraient avoir le droit, par le biais de leurs porte-paroles, de participer à l'établissement des critères d'admissibilité et devraient aussi avoir le droit d'appel reconnu. Les structures régionales et nationales représentant les groupes doivent bien sûr avoir accès à un financement autonome. Mais surtout l'expertise et les pratiques doivent être reconnus, sans pour cela

être aliénées aux politiques gouvernementales. La reconnaissance que veulent les groupes n'a rien à voir avec les propos mielleux tenus à leur propos par les politiciennes et politiciens. La reconnaissance telle que les groupes l'entendent se traduit en terme d'accessibilité et de transparence du programme, le respect de leur autonomie ainsi qu'en subventions suffisantes.

Langage de l'état

Bien entendu, l'état ne parle pas le même langage. Sa reconnaissance s'arrête où commencent les besoins financiers des groupes. Bien sûr, on leur oppose le discours sur le déficit énorme qui "minerait" l'avenir de nos enfants... En fait, le gouvernement du Québec fait des choix:

«Les particuliers, les individus, fournissent 89% des revenus de l'état Québécois à même leurs taxes di-

rectes et indirectes en 1970 et 90% en 1984, à peu près la même proportion donc. Les sociétés, les compagnies, fournissent 7% des revenus du même état en 1970 et 1 3/4% en 1984, soit quatre fois moins que quinze ans plus tôt."

Subventions aux compagnies, déductions importantes d'impôts, impôts non payés, l'état doit transformer ses choix budgétaires en profondeur. Pour les groupes populaires, il ne s'agit pas de taxer encore les contribuables (une TPS fédérale et une provinciale, c'est déjà trop), mais de faire participer équitablement tous les secteurs économiques à la richesse collective qu'est le "trésor" québécois et de redistribuer équitablement encore, ces montants d'argent.

Nous reconnaissez-vous?, si oui, financez-nous. C'est une question de justice sociale.



Syndicat de l'enseignement de l'Estrie

Un mot pour souligner l'intérêt du S.E.E. aux activités de la Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE). Il nous fait plaisir de souscrire à la parution du journal de l'organisme afin que l'éducation populaire se fasse connaître davantage.

Longue vie à la TROVEPE

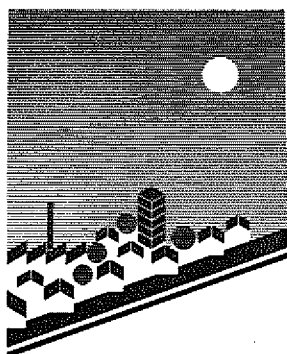
Marcel Pinard, prés. S.E.E.

2610, rue Galt ouest

Sherbrooke (Québec) J1K 2X2

Tél.: (819) 563-5121

Issu des revendications des groupes populaires du centre-sud, le CLSC SOC reconnaît l'apport remarquable des mouvements populaires dans la recherche de réponses aux besoins de plus en plus évidents des plus démunis de notre ville.

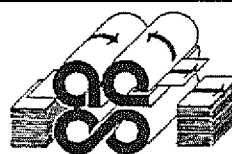


CLSC «SOC»

50, Camirand
Sherbrooke,
Québec

H1H 4J5

Tél: (819) 565-1330



collège de sherbrooke
240 terrill-c.p.546
sherbrooke, qué. J1H 5K2

LES PRESSES ÉTUDIANTES

SERVICE DE POLYCOPIES ÉCONOMIQUES ET RAPIDES

- billets et cartes d'affaire
- dépliant
- recueil de poèmes
- journaux
- livres
- tracts
- papier recyclé

LES PRESSES ÉTUDIANTES.....PAV.6, LOCAL 22-131...567-5067

LE CENTRE À MOINS QUE.....PAV.6, LOCAL 21-108...567-5067

RELIURES: UNICOVERT, BROCHER, COLLER, BOUDIN



FTQ

**Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec**

**Nous fêtons dix ans d'éducation populaire
dix ans de solidarité**

En ce dixième anniversaire de la TROVEPE

1576, rue King ouest, bureau 215

Sherbrooke, Québec J1J 2C3

Tél: (819) 562-3922

L'éducation populaire autonome: pour qui, pourquoi?

Connaissez-vous Lisette? C'est une jeune chômeuse qui s'est fait couper ses prestations parce qu'elle étudiait à plein temps à l'université et que son agent estimait qu'en conséquence, elle n'avait pas droit à l'assurance-chômage. C'est une amie qui l'a référée au Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie (MCCE). En se rendant au MCCE, Lisette obtient les renseignements et l'aide nécessaire pour contester la décision de l'agent devant le Conseil arbitral (comité d'appel en matière d'assurance-chômage) de l'assurance-chômage. Le jour "J" arrive et Lisette, assistée de la représentante du MCCE, expose au Conseil arbitral qu'elle a, par le passé, travaillé plusieurs fois à temps plein en même temps qu'elle poursuivait ses études à temps plein, qu'elle pourrait abandonner quelques cours si elle se trouvait un travail et que la présence à ses cours n'est pas obligatoire. Quelques lettres de ses professeurs appuient ses dires. Quelques jours plus tard, Lisette reçoit une lettre de la Commission lui signifiant qu'elle a gagné sa cause; ses prestations lui seront pleinement rétablies de façon rétroactive. Lisette se rend au MCCE pour faire part de la décision de la Commission. On l'invite à recevoir une formation sur la défense... Quelques mois plus tard, Lisette se préparait à défendre sa première cause...

La pratique grâce à laquelle Lisette a pu se défendre et apprendre aux autres, c'est l'éducation populaire autonome. La grande majorité des groupes populaires pratiquent cette intervention au quotidien. L'éducation populaire autonome, c'est...

a) Un ensemble d'activités qui nous permet d'appren-

dre et de réfléchir avec d'autres sur nos conditions de vie et de travail.

b) Ces activités nous permettent de prendre conscience de nos capacités personnelles et nous permettent de prendre conscience des actions que nous pourrions entreprendre avec d'autres pour améliorer et transformer nos conditions de vie et de travail.

c) Ces activités et actions visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de notre milieu.

d) Ces activités encouragent la prise en charge individuelle; point de départ de la prise en charge collective.

L'éducation populaire autonome c'est pour mieux...

a) S'éduquer entre nous:

Quand on s'éduque entre nous, la relation «professeur-savant» à «étudiant-ignorant» n'existe plus. Elle fait face au dialogue entre les gens. On part de notre vécu (nos expériences de vie, nos connaissances) pour le partager, le comprendre et se motiver.

b) Droit aux connaissances et expériences nouvelles

Les gens des groupes d'éducation populaire se ressource de connaissances et expériences nouvelles par les moyens qu'ils jugent opportuns.

c) Se construire des outils

Faire de l'éducation populaire autonome, c'est se soucier des moyens pour cheminer ensemble. C'est faire en sorte que les outils et les moyens concrets d'action soient à notre image en tant qu'individus et groupes.

La démarche conduisant les groupes populaires à définir leur pratique d'éducation populaire autonome ne s'est pas faite en un jour. Dès les premières réunions en 1975, les groupes tentaient de définir ce qui les liait au niveau de la pratique. Les différentes définitions proposées de l'éducation populaire autonome évoluèrent dans le sens de la prise en charge des membres par eux-mêmes, du contrôle du groupe par les membres et surtout de la notion de transformation sociale de la société au profit des plus démunis.

notion imbriquée dans la pratique d'éducation populaire autonome.



Liste des groupes membres:

Tu as un problème d'accident de travail ou de santé et sécurité au travail, passe au Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie (CTTAE) 187 Laurier, 563-8178.

Ton chèque d'assurance chômage a été coupé, passe au Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie (MCCE) 66 rue Albert, suite 33, 566-5811.

Tu as besoin de documentation, passe au Centre populaire de documentation (CPDE) 187 Laurier, local 316, 821-2270.

Tu as le goût de lire ou d'écrire une information différente, passe à Entrée libre, 187 Laurier, 822-2270.

Tu as des problèmes de logement, passe à l'Association des locataires, 187 Laurier, 566-0823.

Les coopératives d'habitation t'intéressent, passe à la Fédération des coopératives d'habitation des Cantons de l'Est 126 Brooks, 565-1813.

Tu es handicapé-e et tu as un problème de transport, passe au Regroupement des usagers-ères du transport adapté (RUTA) 189 Laurier, 569-3311

Tu veux faire valoir tes droits comme personne handicapée, passe à Promotion handicap inc, CLSC Gaston Lessard 1200 King est, 565-7708.

Tu as des problèmes à obtenir un HLM, passe à l'ACCENTS 264 Ball, 564-4418.

Tu as le goût de faire du travail de solidarité pour l'Amérique centrale, passe au Comité estrien pour l'Amérique centrale (CEAC) 555 Short, 563-6799.

Tu aimerais monter un atelier de théâtre pour ton groupe, passe au Théâtre du sang neuf (TSN) B.P. 1115, Sherbrooke, 567-7575.

Tu voudrais participer à organiser des activités pour la journée internationale des femmes, passe au Comité 8 mars 187 Laurier, 564-6048.

Tu as été victime de viol, d'inceste ou d'agression, tu cherches de l'aide? Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALCACS) B.P. 1594, Sherbrooke, 563-9999.

Tu as le goût de t'informer sur les problématiques entourant la santé des femmes? Centre de santé des femmes (CSF) 3-151 King ouest, 564-7885.

Tu as été coupé-e sur l'aide sociale? Groupe d'action pour le respect des droits sociaux (GARDS) 264 Ball, 564-4418.

Tu te sens discriminée ou exploitée, tu as l'impression que tes droits sont brimés? Ligue des droits et libertés (section

Estrie) (LDL) 187 Laurier, 567-7373.

Tu voudrais avoir de l'information sur la consommation? Connaître tes droits en tant que consommateurs ou consommatrices? L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) 187 Laurier, 563-8144.

Tu as des problèmes à boucler tes fins de mois? Service budgétaire populaire (SBP) 187 Laurier, 563-0535.

Tu as le goût de t'impliquer pour un meilleur service de garderies? Regroupement des garderies des Cantons de l'Est (RGCE) 187 Laurier, 566-7131.

Tu es monoparentale et tu as le goût de rencontrer d'autres personnes dans ta situation? Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie (RAME) 665 Prospect, 563-3355.

Tu veux avoir de l'information juridique, sociale ou médicale sur l'avortement? Coalition pour le droit à l'avortement libre et gratuit - Sherbrooke (CDALGS) 187 Laurier, 562-7338.

Tu as des problèmes d'agoraphobie? L'Autre rive 95 Gordon, 564-0676.

Tu cherches une ressource dans ton quartier pour briser tes problèmes de pauvreté ou d'isolement? Maison de l'espérance

890 Bertrand, app. 1, 569-7923.

